



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSAINISSEMENT
RIVIÈRE & BIODIVERSITÉ
GESTION & PRÉVENTION DES INONDATIONS
FONCTIONNEMENT & MOYENS

20
24



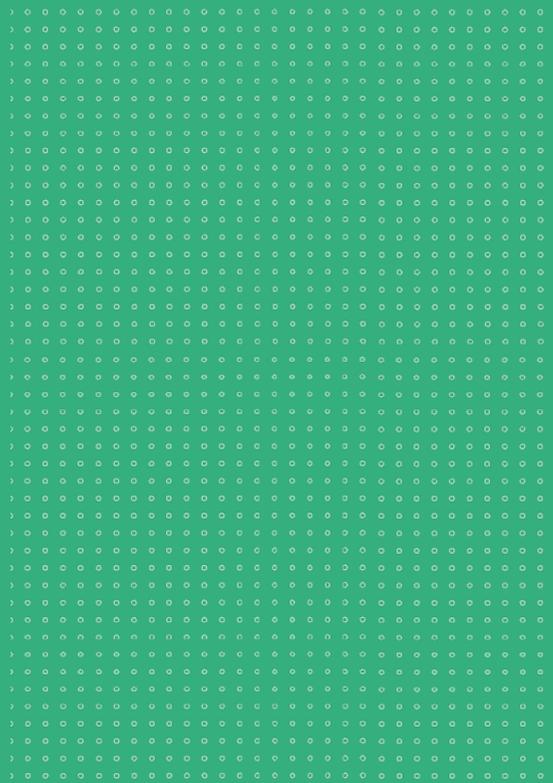


Rapport d'activité 2024



disponible au
format numérique

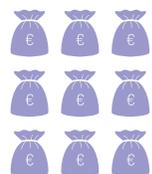
syage.org



CHIFFRES CLÉS ASSAINISSEMENT 2024

BAIGNADE EN SEINE

9



MILLIONS

investis depuis 2019

877

MISES EN CONFORMITÉ
soit

1,016
million
d'euros

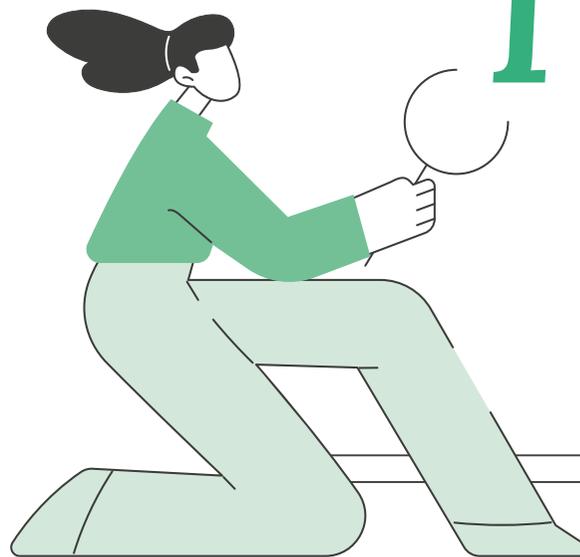
d'aides attribuées



TERRITOIRE ASSAINISSEMENT DU SYAGE (18 COMMUNES)

1 329

km de réseaux
d'eaux usées et
pluviales



4 742

CONTRÔLES RÉALISÉS
(depuis 2019)



CHIFFRES CLÉS RIVIÈRE ET BIODIVERSITÉ 2024

Bassin versant Yerres/Seine

887



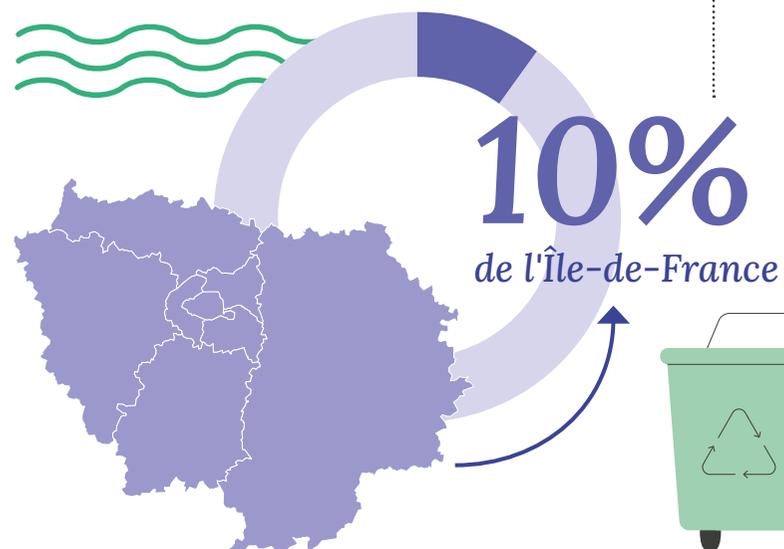
km de cours d'eau réglementaires

100 km²
superficie du bassin versant



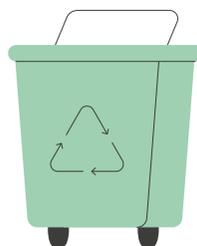
120,5 M³
DE BROYAT

DÉCHETS COLLECTÉS EN 2024



2,1 TONNES DE BOIS

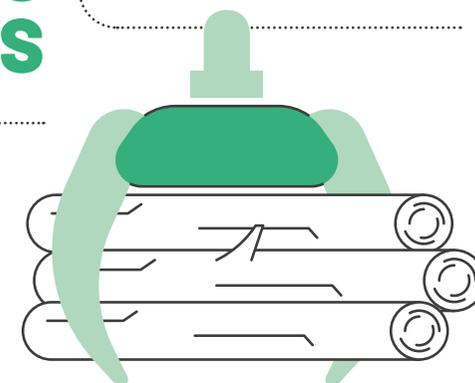
40,8
tonnes de souches



14,84
tonnes de végétaux

43

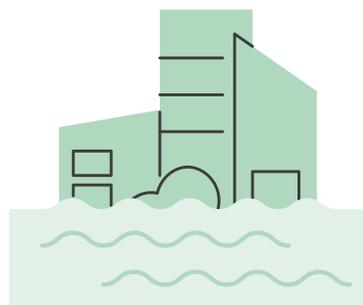
stères de bois



CHIFFRES CLÉS GESTION DE CRISE INONDATION 2024

69

STATIONS
DE MESURE



..... dont

5

nouvelles
en 2024



71 441

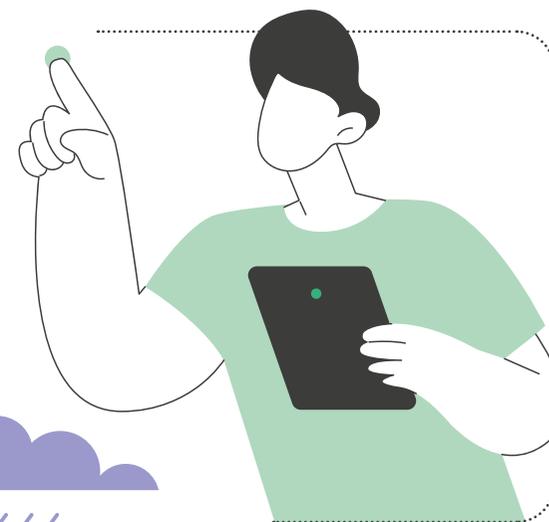
mails envoyés



16

jaugeages*
réalisés

* Mesures sur plusieurs cours d'eau pour améliorer la connaissance du bassin versant et améliorer le futur modèle hydraulique



80

INTERVENTIONS
DE MAINTENANCE

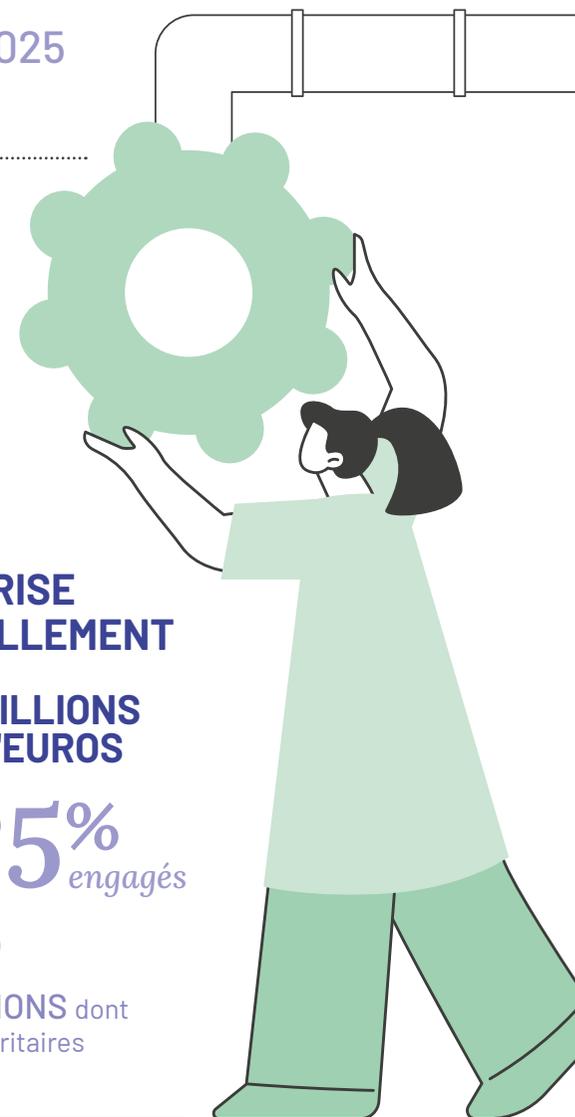
CONTRAT : CHIFFRES CLÉS DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Eau et Climat TRAME VERTE ET BLEUE DE L'YERRES 2021-2025

156
ACTIONS

MONTANT TOTAL ESTIMÉ
DU CONTRAT

68 millions
d'euros



RESTAURATION
DU MILIEU NATUREL

15,28 MILLIONS
D'EUROS

37%
engagés

103 ⁺
ACTIONS dont
50 prioritaires

AMÉLIORATION
QUALITÉ DE L'EAU

45,5 MILLIONS
D'EUROS

59%
engagés

35 ⁺
ACTIONS

MAÎTRISE
DU RUISSELLEMENT

7,1 MILLIONS
D'EUROS

25%
engagés

11 ⁺
ACTIONS dont
8 prioritaires

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT | P. 11



ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES | P. 13

RETOUR SUR 2024 | P. 14

01 ASSAINISSEMENT | P. 18

L'exploitation des réseaux d'assainissement
P. 20

Prestation de service des eaux pluviales
P. 21

Travaux d'urgence à Draveil
P. 22

Schéma directeur des eaux usées
P. 23

Baignade en Seine
P. 24

Regards mixtes
P. 26

Séparativité des réseaux d'assainissement
P. 26

Réhabilitation du campus du MNHN à Brunoy
P. 27

Bâtiments publics
P. 27

AQU'IBrie : agir ensemble pour une gestion durable de l'eau
P. 28

Les lingettes, un fléau pour les réseaux d'assainissement !
P. 29

Pollutions accidentelles
P. 30

Des contrôles réguliers pour une eau de qualité
P. 31

Opération COLDEN
P. 32

Travaux du Blandin
P. 34



02

RIVIÈRE & BIODIVERSITÉ | P. 38

- Campagne d'entretien
P. 40
- Continuité écologique
P. 41
- Liaison Verte
P. 42
- Chiffres équipe rivière
P. 43
- Travaux de restauration
et remise en état
P. 43
- ZEC d'Armainvilliers
P. 44
- Projet du Ru de Choigny
P. 44
- Natura 2000
P. 45

03

GESTION & PRÉVENTION DES INONDATIONS | P. 48

- Retour sur la crue d'octobre 2024
P. 50
- Un réseau de mesure au service
de la prévention des inondations
P. 51
- La ZEC d'Ozoir-la-Ferrière
P. 52
- Future ZEC à Ozouër-le-Voulgis
P. 52
- Dispositif ALABRI
P. 53
- Bilan du PAPI de l'Yerres en 2024
P. 54
- Mieux prévenir les inondations
P. 55

SAGE DE L'YERRES P. 58

CONTRAT DE TERRITOIRE P. 60

04

FONCTIONNEMENT & MOYENS | P. 62

- Moyens humains
P. 64
- Moyens financiers
P. 72
- Fonctionnement
P. 74
- Collectivités adhérentes
P. 75
- L'organigramme
P. 76



EDITO

ÉDITO DU PRÉSIDENT



2024 fera partie de ces années références pour les crues, une de plus ; après 2016, 2018 et 2020 pour ne citer que celles de l'histoire récente de notre bassin versant. Et pourtant, juste avant, nous subissions avec inquiétude la sécheresse qui avait durement frappé notre région. Une alternance de crises qui illustre les effets du changement climatique.

Légitimement au cœur des préoccupations, la prévention des inondations de toutes les sortes innervent l'ensemble des politiques publiques du syndicat. La nature gagnera toujours, alors que nous avons trop longtemps cru pouvoir la canaliser. Seules des réponses individualisées, alliant aménagement et solutions fondées sur la nature, permettront d'améliorer la résilience de notre territoire, dans le respect du vivant et de sa diversité.

Cette orientation est celle que j'impulse, avec le bureau syndical, depuis le début de mon mandat dans tous les projets que nous menons. Nous sommes animés dans une logique qui se veut être à la bonne échelle, qu'il s'agisse de répondre à une problématique locale particulière ou à des enjeux concernant l'ensemble du bassin versant, faisant de la solidarité amont-aval un élément central du fonctionnement de notre collectivité.

C'est d'ailleurs cette cohérence hydrographique qui nous permet d'élaborer des réponses ambitieuses et de jouer ainsi pleinement notre rôle d'EPAGE sur un territoire qui représente 10% de l'Île-de-France.

En 2024, comme chaque année depuis la prise de la compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2020, le SyAGE avance toujours plus vers une connaissance fine du bassin versant : après la finalisation de l'étude sur l'Yerres et ses affluents, il pourra se doter d'une feuille de route opérationnelle dès 2025, au-delà des nombreux projets déjà engagés, mis en lumière dans ce rapport d'activité.

Je ne peux évidemment oublier nos missions de gestion des eaux usées et pluviales, qui contribuent in fine au même objectif : améliorer la qualité des eaux et rendre notre territoire plus résilient. Si l'échéance de la Baignade en Seine pour les Jeux Olympiques a beaucoup occupé nos services, elle a surtout été un formidable accélérateur pour réparer les erreurs du passé.

Et, c'est essentiel, recréer le lien entre petit et grand cycle de l'eau, une frontière factice que le SyAGE s'efforce de lever au quotidien grâce à ses professionnels à qui j'adresse, avec l'ensemble des élus de nos territoires, mes remerciements pour leur engagement. ■



Romain COLAS
Président du SyAGE





EDITO

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES



En 2024, le SyAGE décroche l'or... bleu !

L'année 2024 a une nouvelle fois été marquée par des défis d'envergure pour la gestion durable de l'eau, de l'assainissement, des milieux aquatiques, ainsi que pour la lutte contre les inondations et la protection des territoires. Dans ce contexte exigeant, le SyAGE a pleinement confirmé son rôle de partenaire territorial incontournable, au service des communes, des intercommunalités et des usagers.

Notre implication dans le programme **Baignade en Seine**, visant à améliorer significativement la qualité de l'eau, a contribué activement à une étape historique : la tenue des épreuves de triathlon et de nage libre dans la Seine, à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024. Grâce à l'engagement conjoint de nos équipes – sur le terrain comme en appui administratif et technique – de nombreuses actions ont été menées pour mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectifs et non collectifs, répondant ainsi aux exigences sanitaires d'un projet d'envergure nationale.

Au-delà de cet événement symbolique, d'autres projets structurants ont vu le jour en 2024, dont vous retrouverez les détails au fil des pages de ce rapport. À chaque étape – des études à la conception, du lancement des travaux à leur suivi – nos agents ont fait preuve d'une expertise solide, d'un professionnalisme constant et d'un sens aigu du service public.

« Chaque réseau rénové, chaque cours d'eau renaturé, chaque équipe mobilisée : c'est un pas de plus vers un territoire plus résilient. »

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, à l'issue du contrôle portant sur les exercices 2016 à 2023, a salué la qualité de notre gestion et souligné notre rôle clé dans la gouvernance locale de l'eau. Cette reconnaissance vient couronner l'engagement quotidien de toutes nos équipes et conforte la trajectoire fixée par le Président et les élus, que nous avons collectivement engagée avec détermination.

Je tiens à remercier chaleureusement les élus, les partenaires institutionnels, les entreprises, prestataires, bureaux d'études et l'ensemble des collaborateurs du SyAGE pour leur mobilisation, leur professionnalisme et leur confiance. Ensemble, nous continuons à bâtir un service public de l'eau résilient, solidaire, et à la hauteur des enjeux de demain.

« L'eau relie les territoires, notre action relie les engagements. » ■



Nathalie GUESDON
Directrice Générale
des Services du SyAGE



RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

LES TEMPS FORTS



Janvier

Former pour des villes plus perméables

Le SyAGE agit pour la désimperméabilisation des villes afin de mieux gérer l'eau de pluie et renforcer la résilience climatique. Pour accompagner élus et acteurs locaux, une formation a réuni une cinquantaine de participants le 23 janvier, en partenariat avec l'ADOPTA.

Objectif : transmettre outils et solutions pour favoriser l'infiltration de l'eau, réduire la pollution et améliorer le cadre de vie. « Une véritable boîte à outils pour les collectivités », souligne Philippe Carbonnet, vice-président du SyAGE.



Mars

Une conférence avec l'hydrologue Charlène Descollonges

Son credo, c'est l'hydrologie régénérative. Charlène Descollonges a mis en lumière le dérèglement du grand cycle de l'eau et a présenté son approche durant la conférence organisée par le SyAGE, lors de la Journée mondiale de l'eau. L'hydrologie régénérative consiste « à aménager le territoire de manière à favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol, recharger les nappes phréatiques et préserver les zones humides, créant ainsi un équilibre durable entre les besoins humains et la santé des écosystèmes aquatiques ».



Mai

La Métropole du Grand Paris, soutien pour la ZEC du bois de Rosay

Le SyAGE et la MGP s'associent pour aménager la zone d'expansion de crues (ZEC) du bois de Rosay, un projet clé pour limiter les inondations en aval de l'Yerres.

Le 15 mai, Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT Seine Grands Lacs et Romain Colas ont visité le site et rencontré élus, agriculteurs et propriétaires concernés. La MGP apporte un soutien financier de 348 000 € pour les études en cours. Prochaines étapes : diagnostics environnementaux et études géotechniques.



Février

Une crue hivernale en trois temps

Après de fortes pluies et des nappes saturées, l'Yerres est entrée en crue le 22 février. Mobilisées sur le terrain, les équipes du SyAGE ont assuré la surveillance et l'information des riverains. La crue, marquée par deux nouvelles vagues fin février et début mars, a duré près de trois semaines avant une décrue progressive à partir du 6 mars. Le SyAGE a poursuivi ses relevés et le retrait des embâcles pour améliorer la gestion des futures crues.



Avril

Éco-pâturage à Vigneux-sur-Seine : une vache folle... de joie

Deux vaches bretonnes pie noir, Ulla et Groseille, sont venues de la ferme de Fontenay-lès-Briis, et ont pâturé joyeusement la zone humide du ru d'Oly, au Clos de la Régale.

Leur mission ? Entretenir naturellement les espaces verts et valoriser la biodiversité locale grâce à l'éco-pâturage. Ces vaches rares (moins de 30 au monde !) sont rentrées se mettre au chaud en novembre.



Juin

Inauguration de la fosse aux carpes : une digue pour protéger 1 700 riverains

La nouvelle digue de la Fosse aux Carpes à Draveil a été inaugurée en présence des élus et des riverains, le 29 juin. Face au risque de rupture en cas de crue moyenne, le SyAGE a mené des travaux d'urgence pour renforcer l'ouvrage et protéger le quartier de la Villa. Coût total : 2,5 millions d'euros, financés par l'État, la Région et le Département de l'Essonne et le SyAGE.





Juillet

JO de Paris 2024 : le SyAGE au cœur de la Baignade en Seine

Depuis 2019, le SyAGE a joué un rôle clé dans la dépollution de la Seine pour permettre les épreuves de triathlon et de nage en eau libre des JO de Paris 2024. Grâce à 15 millions d'euros d'investissement, le syndicat a contribué à améliorer la qualité de l'eau : séparation des eaux usées et pluviales dans plusieurs rues, réhabilitation de réseaux, renforcement de l'étanchéité des canalisations et correction de mauvais raccordements. Pour y remédier, une aide exceptionnelle a été mise en place grâce à un partenariat signé en 2020 entre le syAGE, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la ville de Paris et le SIAAP. Résultat : 1 663 foyers ont bénéficié du dispositif, avec 1,016 million d'euros d'aides.



Septembre

Barrage des Vannes Rouges : remplacement des flexibles hydrauliques

Le SyAGE a remplacé les flexibles hydrauliques du clapet du barrage des Vannes Rouges à Brunoy. Bien que leur durée de vie soit estimée entre 8 et 10 ans, une fuite avait été détectée lors d'une inspection des agents d'exploitation, nécessitant une intervention rapide. Avant la remise en service, des tests ont été effectués pour garantir le bon fonctionnement du barrage. Cette maintenance préventive assure la sécurité et l'efficacité de l'ouvrage.

Le coût des travaux est de 30 000 euros.



Novembre

Opération COLDEN : une action coup de poing contre la pollution

Le 26 novembre, une vaste opération a été menée à la Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine, sous l'autorité du parquet d'Évry dans le cadre du Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale (COLDEN).

Coordonnant forces de l'ordre, services de l'État, police de l'environnement et le SyAGE, cette intervention visait à identifier et sanctionner les pollutions industrielles. Sur place, les agents ont constaté notamment des dépôts sauvages, des hydrocarbures dans les réseaux et des non-conformités environnementales qui devraient être prochainement sanctionnées par des mises en demeure et des contraventions.

L'opération s'inscrivait dans un effort continu de réhabilitation d'un site fortement dégradé, essentiel pour la préservation de l'Espace Naturel Sensible du lac Montalbot.



Août

Début de la campagne d'entretien de l'Yerres et de plusieurs affluents

Le SyAGE a réalisé une campagne d'entretien de l'Yerres, de plusieurs affluents et de leurs berges (Bréon, rus de l'étang de Beuvron, de la Barbançonne, du Bréon, de la Marsange, d'Avon et d'Yvron), à l'amont du territoire sur 69,4 km.

Ces travaux visent à améliorer l'écoulement de l'eau, préserver l'écosystème local, et renforcer la biodiversité de la ripisylve, la végétation qui borde les cours d'eau. Coût des travaux : 345 000 €, financés à 40 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 5% du Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Octobre

Une crue exceptionnelle frappe le territoire

Du 9 au 12 octobre, de fortes pluies provoquent des inondations dans le bassin de l'Yerres, avec 55 mm de pluie en 24 heures. Le SyAGE déclenche sa cellule de crise. Plusieurs communes sont touchées, des évacuations ont lieu, notamment à Boussy-Saint-Antoine et à l'hôpital du Val d'Yerres. Les barrages saturent le 11 octobre, heureusement la décrue s'amorce le 12. Les équipes interviennent les jours suivants pour sécuriser les lieux, mais restent en alerte face à de nouvelles pluies attendues.



Décembre

Chevry-Cossigny : une réunion pour mieux entretenir les berges

Le SyAGE a organisé une réunion publique à Chevry-Cossigny pour sensibiliser les propriétaires riverains à l'entretien des berges, essentiel pour prévenir les inondations, protéger la biodiversité et assurer un bon écoulement des eaux.

Lors de cette rencontre, les bonnes pratiques ont été rappelées : retirer les obstacles, entretenir la végétation sans excès et éviter le stockage de déchets près des cours d'eau. Cette initiative souligne l'importance d'une gestion collective et durable des berges pour préserver l'environnement local.









ASSAINIS- SEMENT

01



L'exploitation des réseaux
d'assainissement

Prestation de service
des eaux pluviales

Travaux d'urgence à Draveil

Schéma directeur
des eaux usées

Baignade en Seine

Regards mixtes

Séparativité des réseaux
d'assainissement

Réhabilitation du campus
du MNHN à Brunoy

Bâtiments publics
AQUI'Brie

Les lingettes, un fléau
pour les réseaux
d'assainissement !

Pollutions accidentelles

Des contrôles réguliers
pour une eau de qualité

Opération COLDEN

Travaux du Blandin

Un maillon essentiel du service public

Si les réseaux d'assainissement sont souvent invisibles, leur bon fonctionnement est pourtant indispensable à la préservation de la santé publique et de l'environnement. Le SyAGE et son délégataire, Suez, veillent à la surveillance, à l'entretien et à l'optimisation de ces infrastructures souterraines.

Cette mission passe par de nombreuses actions : curage des canalisations pour prévenir les obstructions, surveillance des postes de refoulement et stations de pompage, ou entretien des ouvrages de stockage ou de dépollution. Ces opérations garantissent l'acheminement efficace des eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Valenton.



01

01. L'obstruction des réseaux d'eaux usées nécessitent des interventions couteuses.

Le service est également la porte d'entrée des usagers et des communes. Il veille à diagnostiquer rapidement l'origine de tout dysfonctionnement. Obstruction, refoulement, affaissement, inondation... les dysfonctionnements sont enregistrés dès leur signalement par la secrétaire assainissement et relayés aux techniciens et à l'exploitant pour une intervention rapide. Chaque année, le SyAGE gère entre 1 000 et 1 500 demandes (en fonction des conditions météo).

Un enjeu pour la qualité de l'eau et le patrimoine

Pour renforcer cette gestion, le SyAGE s'appuie sur des outils performants tels que la télégestion ou les inspections vidéo. Ces technologies permettent une surveillance fine du réseau et une meilleure anticipation des interventions à mener. Elles permettent aussi de vérifier le bon fonctionnement des ouvrages après un épisode météorologique. ■

En assurant la fiabilité des infrastructures, le service Exploitation contribue directement à l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment lors des épisodes pluvieux où les réseaux sont fortement sollicités. De plus, un patrimoine connu et maîtrisé permet d'éviter des investissements non adaptés.

CAROLINE ROUBERTIER

Directrice Assainissement des Réseaux Publics

EAUX PLUVIALES

RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE DES EAUX PLUVIALES



+ 18

C'est le nombre de communes où le SyAGE assure la gestion des eaux usées et pluviales.

Le contrat d'entretien des ouvrages et des réseaux d'eaux pluviales du SyAGE a été renouvelé en 2024 pour 4 ans (2025-2028). Il est désormais scindé en deux parties.

L'entreprise Suez est chargée de l'entretien des réseaux et de la maintenance des ouvrages électromécaniques (préventive, corrective et astreinte). L'entreprise assurera également l'aspect curatif du contrat, qui comprend notamment la réalisation de travaux d'urgence ou la gestion des pollutions.

De son côté, Séché Environnement assure l'entretien des ouvrages d'engouffrement (avaloirs, grilles, caniveaux à grilles...).

Outre le nettoyage régulier des avaloirs, bouches d'injection et caniveaux pour assurer un bon écoulement des eaux pluviales afin de prévenir les risques d'inondation, l'entreprise Séché Environnement a également pour mission de capitaliser avec précision les données issues du terrain. Armés de tablettes numériques, les agents relèvent les informations telles que le niveau d'encrassement des avaloirs, les anomalies structurelles, la quantité de déchets ou la présence de pollution.

Ces données vont favoriser une gestion proactive, en identifiant rapidement les zones nécessitant une attention particulière et en optimisant l'affectation des ressources. Des données essentielles pour les 18 communes où le SyAGE assure la gestion des eaux usées et des eaux pluviales. ■

DRAVEIL

DES TRAVAUX D'URGENCE POUR TRANSPORTER LES EAUX USÉES

Peu visible, mais pourtant essentiel, le poste de refoulement du pont de Juvisy joue un rôle clé dans l'acheminement des eaux usées de nombreuses habitations vers la station d'épuration de Valenton.

Or, deux tronçons de canalisation, longs d'environ 15 mètres, ont montré des signes de faiblesse. Des infiltrations d'eau ont été détectées, risquant de perturber le bon fonctionnement du réseau. Face à cette urgence, le SyAGE a rapidement engagé des travaux de réparation.

Le chantier a débuté début septembre par une phase de préparation. Un terrassement a été effectué pour dégager l'accès aux tuyaux endommagés. Pour sécuriser l'intervention,

les escaliers d'accès, les garde-corps et la clôture du poste ont été temporairement déposés.

Le gros de l'opération est intervenu ensuite : le remplacement des canalisation. Après vidange du collecteur, une réparation provisoire du tuyau de service a été mise en place avant l'installation définitive d'une nouvelle canalisation en fonte, plus résistante et durable.

La sécurité des intervenants a été garantie grâce à l'aménagement d'un accès provisoire durant toute la durée des travaux. À l'issue du chantier, cet accès a été réhabilité et amélioré afin de faciliter les futures interventions de maintenance. ■

130 000 € C'est le coût de l'opération.



01



02

01. Les canalisation d'eaux usées ont été remplacées en urgence. | 02. Les travaux ont eu lieu en septembre.

EAUX USÉES

SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES

Un outil stratégique pour le territoire

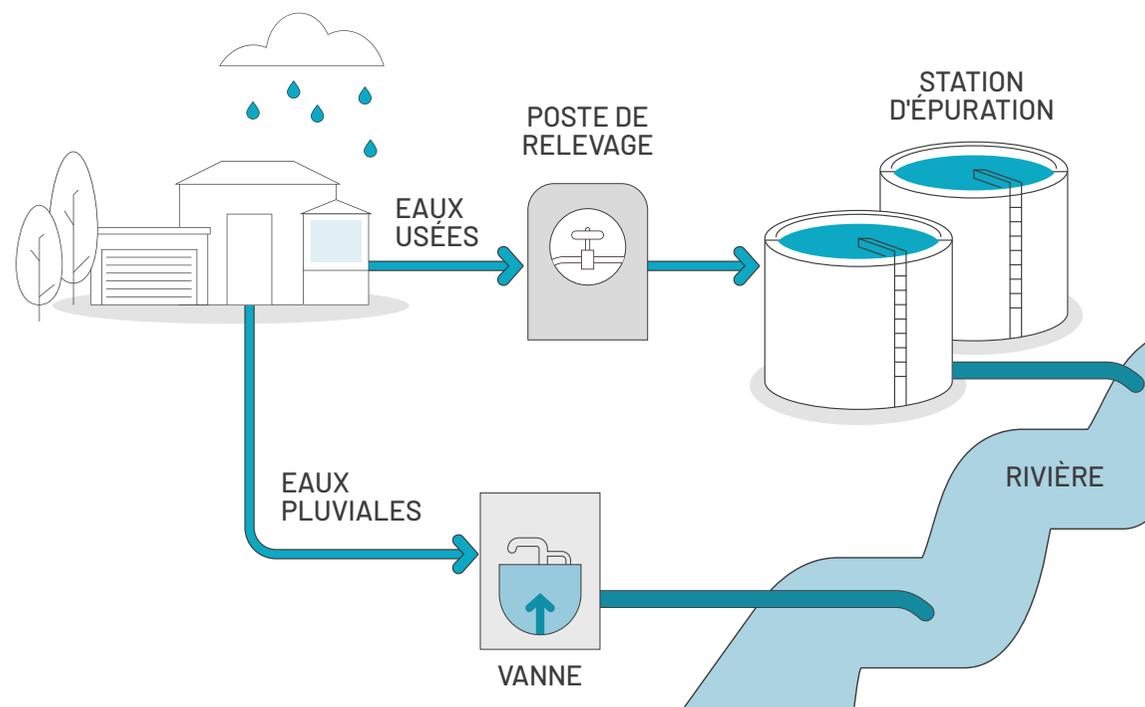
Un schéma directeur est un document stratégique essentiel qui permet de planifier, organiser et prioriser les actions sur un territoire donné. Dans le domaine de l'eau, il joue un rôle clé pour assurer une gestion durable des réseaux d'assainissement, qu'il s'agisse des eaux usées ou des eaux pluviales.



L'objectif du SDEU est de se doter d'un outil de référence pour :

- ✓ **Évaluer l'état** des réseaux : performances, vétusté, risques potentiels
- ✓ **Identifier les besoins** d'amélioration ou de renouvellement
- ✓ **Redéfinir les réseaux** de transport et de collecte du Syndicat
- ✓ **Planifier les travaux** nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et réglementaires, en établissant un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réparti sur plusieurs années, avec une priorisation des interventions les plus urgentes sur les premières années.

Cette étude s'est achevée en 2024 pour un montant total de près de 700 000 euros.



Le Schéma Directeur des Eaux Usées est désormais une feuille de route pour les 10 prochaines années. Il sera régulièrement mis à jour pour prendre en compte les nouvelles contraintes (urbanisation, changement climatique, évolutions réglementaires) et pour ajuster les priorités. Ses conclusions serviront à orienter les actions futures afin de garantir des réseaux performants et durables.

Les communes pourront donc disposer d'une base d'informations fiables pour envisager leurs programmes de voirie. Le schéma directeur des eaux pluviales, actuellement en cours, viendra compléter ces données. ■

BAIGNADE EN SEINE

UN ENGAGEMENT FORT POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Depuis 2019, une convention rassemble tous les acteurs franciliens de l'eau pour l'opération Baignade en Seine afin d'améliorer la qualité de l'eau. 9 millions d'euros ont en effet été investis par le SyAGE, au cours des dernières années, pour raccorder de nouveaux usagers (création de réseaux) ou achever la mise en séparatif sur son territoire (séparer les eaux usées des eaux pluviales par le biais de deux collecteurs distincts).

En 2024, le SyAGE est intervenu également pour supprimer les regards mixtes*, pouvant être responsables de pollutions directes autant que d'une saturation des réseaux en temps de pluie.

En parallèle, le SyAGE continue à investir dans le renouvellement de ses collecteurs, permettant d'étancher les réseaux et de contribuer, même indirectement, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la réussite globale de l'opération Baignade en Seine, pour laquelle, Marc Guillaume, le préfet de la région Île-de-France a félicité le SyAGE lors de sa visite en décembre.

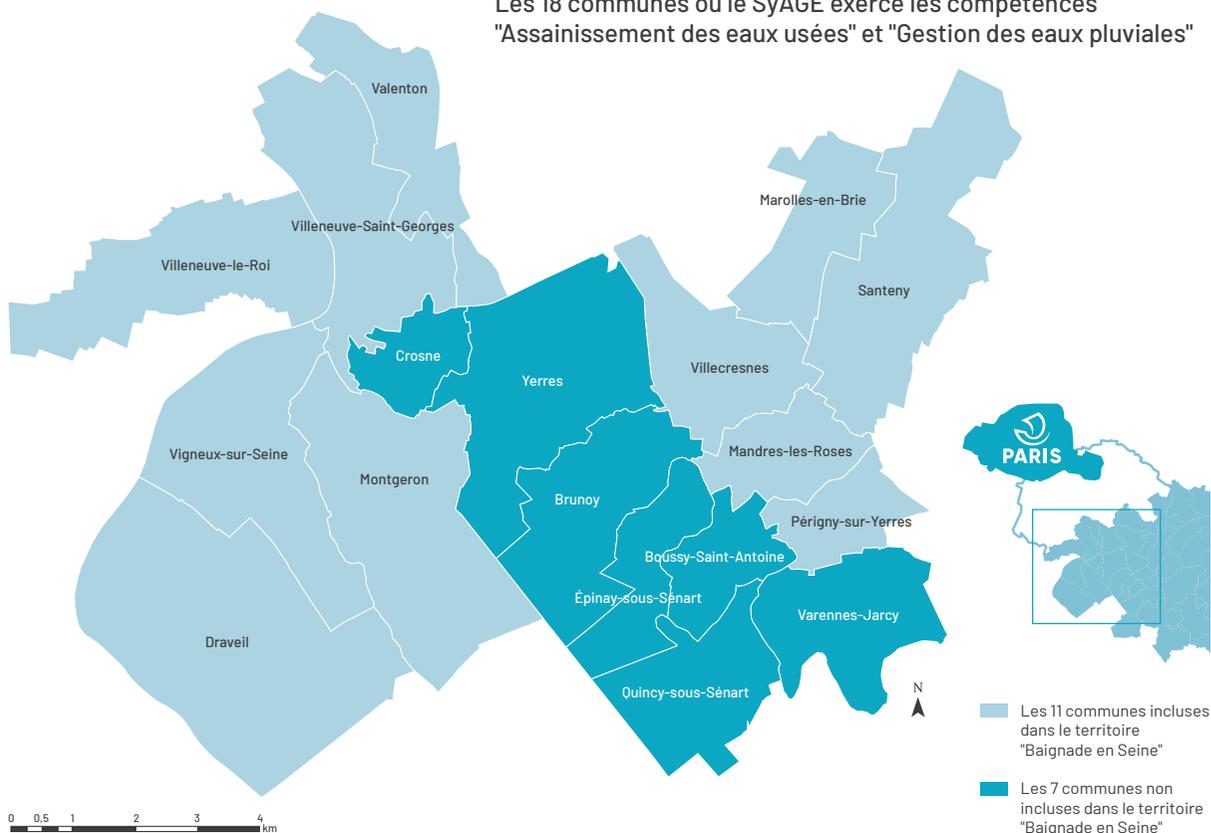
Les Jeux Olympiques de Paris 2024 ont été un grand coup d'accélérateur avec une aide exceptionnelle de la Ville de Paris et de l'AESN pour les mises en conformité des particuliers, leur permettant ainsi de respecter la loi.

+ 877

C'est le nombre de mises en conformité effectuées soit 1,016 million d'euros d'aides attribuées.

*Voir encadré regards mixtes

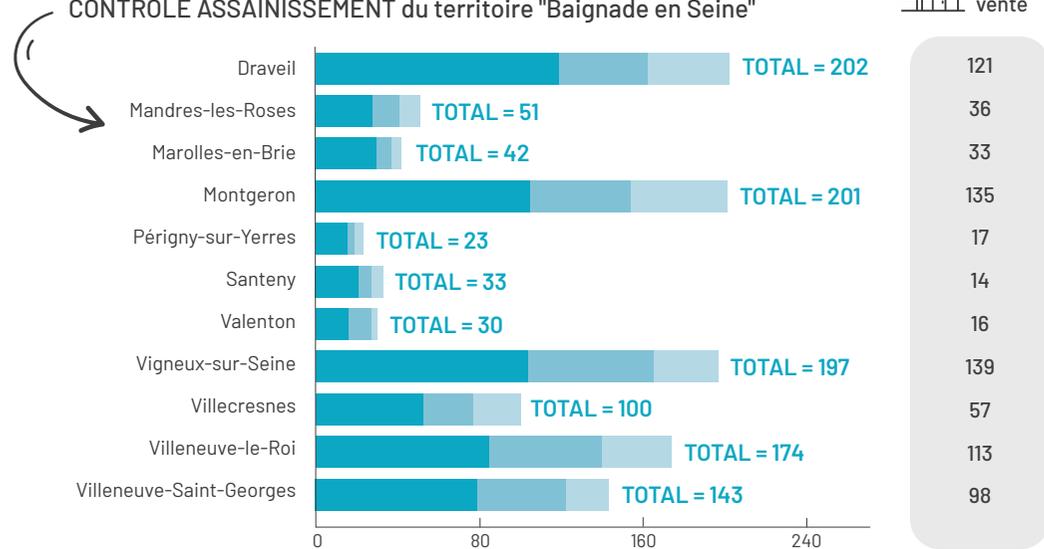
Les 18 communes où le SyAGE exerce les compétences "Assainissement des eaux usées" et "Gestion des eaux pluviales"



Par ailleurs, le SyAGE accompagne également les communes membres dans la mise en conformité de leurs bâtiments publics, en réalisant les diagnostics, en assurant le suivi des travaux, ou encore en apportant un appui aux copropriétés. ■

EN 2024

CONTRÔLE ASSAINISSEMENT du territoire "Baignade en Seine"

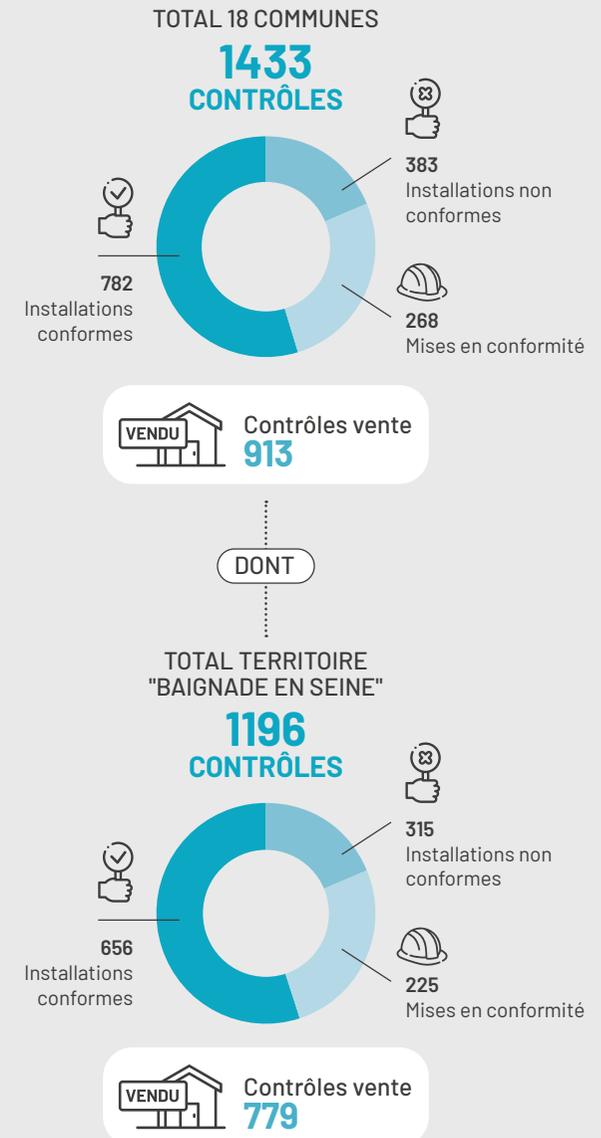


AIDES VERSÉES suite mise en conformité des installations d'assainissement de particuliers

2024	AESN	Ville de Paris	TOTAL
Draveil	38 723 €	12 085 €	50 808 €
Mandres-les-Roses	5 200 €	-	5 200 €
Marolles-en-Brie	5 200 €	4 150 €	9 350 €
Montgeron	58 830,57 €	7 196 €	66 026,57 €
Périgny-sur-Yerres	5 200 €	-	5 200 €
Santeny	-	-	-
Valenton	-	-	-
Vigneux-sur-Seine	59 206,21 €	21 230 €	80 436,21 €
Villecresnes	28 200 €	18 034 €	46 234 €
Villeneuve-le-Roi	77 454,98 €	7 046,38 €	84 501,36 €
Villeneuve-Saint-Georges	18 944,59 €	8 803,19 €	27 747,78 €
TOTAL	298 959,35 €	78 544,57 €	112 249,14 €
TOTAL 18 COMMUNES	343 019,35 €	82 271,38 €	425 290,73 €

● Installations conformes ● Installations non conformes ● Mises en conformité

DEPUIS 2019



REGARDS MIXTES

UNE SOURCE DISCRÈTE... MAIS BIEN RÉELLE DE POLLUTION

Un simple regard en dit parfois long sur l'état de nos réseaux d'assainissement. Parmi eux, les regards mixtes posent un défi technique majeur : ils sont traversés par deux conduites ouvertes. L'une transporte les eaux usées (provenant des habitations), et l'autre les eaux pluviales (provenant des toitures et voiries), et créent une zone de fragilité.



Cette cohabitation, [...] engendre en réalité de sérieux risques de débordements et de pollution des milieux naturels.

** Communes concernées : Essonne : Brunoy, Crosne, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Yerres / Val-de-Marne : Périgny, Villecresnes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges*

Cette cohabitation, qui pourrait sembler anodine, engendre en réalité de sérieux risques de débordements et de pollution des milieux naturels :

- Lors d'épisodes climatiques intenses, le réseau d'eaux pluviales peut saturer, se déverser dans les eaux usées... risquant lui-même de déborder et de toucher les habitations.
- En cas d'obstruction du réseau des eaux usées, une mise en charge peut provoquer un déversement dans les eaux de pluie et impacter directement la rivière.

Pour répondre à cette problématique, le SyAGE a lancé une vaste opération de suppression des regards mixtes sur l'ensemble de son territoire. En 2024, une trentaine de regards ont été supprimés : 32 en Essonne* et 3 dans le Val-de-Marne*. Le coût total des études et des travaux s'élève à près de 750 000 €.

C'est une étape importante vers un réseau d'assainissement plus performant, et surtout plus respectueux de l'environnement. Ces travaux se sont d'ailleurs inscrits dans le protocole Baignade en Seine et ont fait l'objet de subventions.

Ces interventions permettent désormais un meilleur contrôle des flux, limitent les risques de surcharge, et protègent à la fois les biens des usagers et la qualité de nos rivières et milieux naturels. ■

 **750 000 €**

C'est le coût total des études et des travaux pour supprimer 35 regards mixtes en Essonne et dans le Val-de-Marne.

Qu'est-ce que la séparativité des réseaux d'assainissement ?

La séparativité consiste en **une gestion différenciée des eaux usées et des eaux pluviales.**



Les eaux usées sont collectées par le SyAGE et transportées, via un réseau spécifique, vers l'usine de traitement de Valenton.



Les eaux pluviales sont infiltrées à la parcelle ou acheminées, via un réseau totalement séparé vers le milieu naturel, la rivière, où elles sont rejetées, moyennant parfois le passage par des ouvrages de dépollution.

RÉHABILITATION

ACCOMPAGNEMENT

Réhabilitation du campus du MNHN à Brunoy : un projet d'ouverture au public

Le SyAGE a participé aux côtés de l'EPAURIF à un projet d'envergure : la réhabilitation du campus du Muséum national d'Histoire naturelle de Brunoy, en juillet dernier.

La gestion des eaux pluviales, un enjeu majeur pour ce site au relief marqué et riche en eaux souterraines, sera assurée par des jardins de pluie, des massifs drainants et un bassin à ciel ouvert. La dépollution des eaux de ruissellement des places de stationnement et des voiries sera assurée par un géotextile dit dépolluant. Le début des travaux est prévu entre 2027 et 2028.



01. Implantation de principe du Campus Muséum Brunoy (© MNHN).

Ce projet vise à restaurer trois bâtiments historiques : la Villa Lionet et la maison du Portier (toutes deux datant du XVIII^e siècle), ainsi que la Grange (XIX^e siècle). Il prévoit aussi la démolition de plusieurs bâtiments annexes devenus vétustes, pour laisser place à la construction d'un nouveau centre de recherche et de formation.

Aujourd'hui fermé au public, le site retrouvera bientôt une nouvelle vie. Grâce aux espaces modernes qui seront créés pour l'accueil de formations, d'expositions, de visites scolaires ou encore de séminaires,

il pourra ouvrir ses portes aux visiteurs. Ce sera l'occasion de découvrir non seulement le musée rénové, mais aussi une partie des 12 hectares du domaine, riches de milieux naturels variés : zones boisées, espaces humides, terres cultivées et un grand bassin alimenté en continu par des eaux souterraines.

Le projet, soutenu par plusieurs partenaires (le Muséum national, la Région Île-de-France, le Département, la Communauté d'agglomération Val-d'Yerres-Val-de-Seine et la Ville de Brunoy), représente un investissement de 28,9 millions d'euros. Il permettra de réhabiliter 890 m² et de créer 1 770 m² de nouveaux espaces. ■

Bâtiments publics : le SyAGE accompagne les communes

Le SyAGE s'engage dans la mise en conformité des réseaux d'assainissement des bâtiments publics (écoles, mairies, gymnases...).

Un chargé de mission a été recruté pour identifier tous les bâtiments concernés dans les 18 communes où le SyAGE exerce la compétence Assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales.

Cet état des lieux permet de planifier les actions à mener pour que chaque bâtiment réponde aux exigences sanitaires actuelles. Dans cette démarche, le SyAGE assure un accompagnement des communes, à l'aide d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, en réalisant des diagnostics et conseils techniques, un soutien administratif, une aide à la programmation et au suivi des travaux de mise en conformité.

En complément, le SyAGE prend en charge le montage des dossiers de subvention afin d'assurer aux communes une mise en conformité de leurs installations dans les meilleures conditions techniques et financières. ■

AQUI'BRIE ASSOCIATION POUR LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ET DE L'USAGE DE L'EAU EN BRIE

Agir ensemble pour une gestion durable de l'eau

Créée en 2001, l'association AQUI'Brie rassemble des collectivités de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne autour d'un objectif commun : protéger la nappe du Champigny, principale ressource d'eau souterraine en Île-de-France.

Face aux risques croissants liés aux inondations, sécheresses, pollutions et au changement climatique, AQUI'Brie joue un rôle central pour coordonner les actions, partager les bonnes pratiques et porter une vision commune et durable de la gestion de l'eau.

Son action repose sur une approche territoriale : l'eau ne s'arrêtant pas aux frontières administratives, l'association travaille à l'échelle de la nappe souterraine, en regroupant les collectivités et partenaires institutionnels.

AQUI'BRIE AGIT CONCRÈTEMENT À TRAVERS :

- 📁 le **partage des connaissances** sur l'eau et les milieux ;
- 📁 la **coordination des programmes d'action** (inondations, économies d'eau...);
- 📁 l'**accompagnement des collectivités** dans leurs projets ;
- 📁 la **sensibilisation du public** via des supports et animations.

AQUI'Brie met son expertise technique au service des travaux de la CLE de l'Yerres, ainsi que de nombreux projets menés en collaboration avec le SyAGE. ■



Se former pour mieux protéger notre eau souterraine

Les équipes techniques du SyAGE ont participé à une journée d'information sur la nappe souterraine du Champigny, animée par l'association AQUI'Brie.



Objectif : mieux comprendre cette réserve d'eau essentielle à notre territoire, notamment face aux effets du changement climatique.

Après une sécheresse record en 2023, la nappe s'est heureusement rechargée en 2024 grâce à des pluies importantes. Mais cette ressource reste fragile.

La formation a permis d'aborder les fonctionnements naturels de la nappe, les zones d'infiltration (où l'eau pénètre dans le sol) et les impacts du climat sur la quantité d'eau disponible. Une bonne gestion de ces zones est cruciale pour assurer la durabilité de l'eau potable.

La journée s'est conclue par une visite sur le terrain, notamment à Évry-Grégy-sur-Yerres et Combs-la-Ville, où le niveau élevé de la nappe a favorisé la crue de l'Yerres.

Animée par Ludovic Coquelet, hydrogéologue, et Julien Voyé, chargé des démarches territoriales de concertation cette formation a permis aux agents du SyAGE de renforcer leur expertise pour mieux anticiper les enjeux de demain. ■

01. | 02. Les agents du SyAGE se sont rendus sur le terrain avec les experts d'AQUI'Brie.

LES LINGETTES

UN FLÉAU POUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

QUELQUES CHIFFRES



Entre **3 et 5 tonnes**
TOUS LES TROIS JOURS

sont extraites à la station
d'épuration de Valenton

80%

des interventions non programmées
sur le réseau sont liées aux lingettes



De **400**
à **500€**

pour une intervention standard



Les lingettes jetées dans les toilettes représentent un problème majeur pour les réseaux d'assainissement.

Contrairement au papier toilette, elles ne se dégradent pas rapidement et arrivent quasiment intactes aux stations d'épuration. Résultat : elles s'accumulent avec les graisses et forment des bouchons massifs. Ces amas bloquent les canalisations, ralentissent les flux et endommagent les équipements. À Valenton, le dégrilleur (appareil qui retient les gros déchets) en extrait entre 3 et 5 tonnes tous les trois jours. Une quantité impressionnante qui reflète l'ampleur du problème.



**La solution est simple :
les lingettes vont à la poubelle,
pas dans les toilettes !**

Des conséquences concrètes et coûteuses. Sur le périmètre du SyAGE, on dénombre chaque année entre 500 et 600 interventions non programmées sur le réseau. Parmi elles, jusqu'à 80 % sont directement liées aux lingettes. En 2024, environ 400 interventions pour des pompes bouchées ont été recensées sur un total de 619 dépannages, soit plus de la moitié des dépannages réalisés.

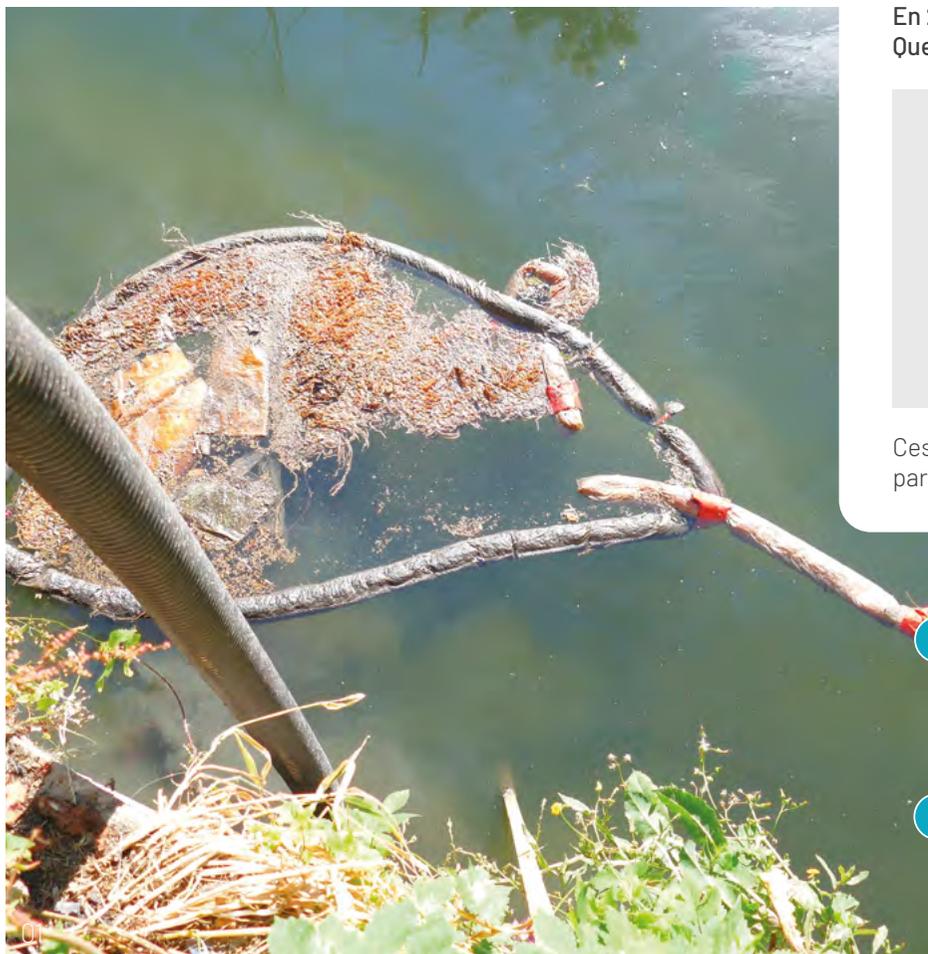
Une intervention standard mobilise en moyenne 2 agents pendant 2 heures, pour un coût compris entre 400 et 500 €. Mais dans certains cas complexes (amas bloquant une vanne

ou clapet sur une conduite de refoulement), la facture peut grimper à plus de 6 000 €, nécessitant grues, pompes et matériel spécialisé.

Agir à la source : cartographier pour mieux cibler. Pour faire face à ce fléau, le SyAGE a développé une cartographie des zones sensibles. Objectif : identifier les points du réseau et y concentrer les actions de sensibilisation. Car la solution est simple : les lingettes vont à la poubelle, pas dans les toilettes. ■

POLLUTIONS ACCIDENTELLES

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2024 ?



En 2024, 51 pollutions accidentelles ont été recensées sur le territoire.
Quels types de polluants ?

Les substances les plus souvent retrouvées sont :



Les hydrocarbures
(essence, fioul, huile...)

16 cas



Les eaux usées

10 cas



Les rejets de chantier
(béton, peinture,...)

5 cas

Ces pollutions peuvent avoir un impact fort sur la qualité des rivières, la faune aquatique, et parfois même sur la sécurité des habitants.

Deux incidents majeurs en 2024

1 Déversement illégal d'eaux polluées

Un acte volontaire a été constaté en flagrant délit dans le Ru d'Oly, à Montgeron, où des eaux usées ont été directement rejetées dans la rivière. La procédure judiciaire s'est terminée par le remboursement des frais de dépollution par le pollueur ainsi qu'une amende forfaitaire pour atteinte à l'environnement.

2 Rupture d'une poche de méthanisation à Favières (en Seine-et-Marne)

Un accident technique a provoqué le déversement de matière organique dans le ru de la Folie, un petit cours d'eau local ayant eu un impact sur plusieurs kilomètres en aval. Résultat : mortalité de poissons et dégradation importante du milieu naturel. L'affaire est également suivie par la Direction Juridique. ■

01. La pose d'un barrage permet de circonscrire la pollution.

SURVEILLANCE

DES CONTRÔLES RÉGULIERS POUR UNE EAU DE QUALITÉ



01



02

En 2024, le service Suivi des Milieux et Bilans a réalisé de nombreux prélèvements pour surveiller la qualité de l'eau dans les rivières, les plans d'eau et les réseaux d'assainissement. Voici un aperçu :



Une surveillance continue des rivières et plans d'eau

115 prélèvements ont été réalisés tout au long de l'année pour vérifier la qualité de l'eau (température, oxygène, biologie, etc.).



Un suivi spécial pour la baignade

En été, **16 analyses** supplémentaires ont été faites pour contrôler la présence de bactéries dans la rivière Yerres, dans le cadre des projets « Baignade en Seine JO de Paris 2024 » et « Baignade Héritage ».



Protéger la vie aquatique

47 études ont permis d'analyser la biodiversité dans nos cours d'eau : macro-invertébrés (insectes, vers...), algues, poissons, plantes aquatiques, habitats... Ces données aident à mieux comprendre la santé des milieux naturels et à les restaurer, en vérifiant les répercussions positives des projets du SyAGE.



Analyser les sédiments

10 échantillons de sédiments (les matières déposées au fond de l'eau) ont été prélevés pour accompagner les projets de renaturation des rivières.



Vérifier les rejets dans la Seine

10 prélèvements ont été réalisés aux points de sortie des eaux pluviales pour repérer d'éventuelles anomalies, même en l'absence de pluie. ■

OPÉRATION COLDEN

COMITÉ OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Une mobilisation d'envergure pour dépolluer la Fosse Montalbot

Le SyAGE a participé à une opération coup de poing menée dans le cadre du COLDEN (Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale), coordonnée par le parquet d'Évry, le 26 novembre. Objectif : contrôler et sanctionner les pollutions dans la zone d'activités de la Fosse Montalbot, à Vigneux-sur-Seine.

Aux côtés de la DRIEAT, de l'OFB, de l'ARS, de la police nationale et municipale, une soixantaine d'agents étaient mobilisés, dont une vingtaine issus du SyAGE et de ses partenaires (SUEZ, PCM). Ils ont inspecté les réseaux d'assainissement, réalisé des tests à la fluorescéine et effectué des prélèvements dans les eaux pluviales et le milieu naturel.

Le constat est préoccupant : hydrocarbures, déchets, véhicules épaves, regards souillés... Grâce à la présence des officiers de police judiciaire, les infractions ont été constatées en direct, permettant de lancer immédiatement des procédures judiciaires et administratives : contraventions, mises en demeure, voire fermetures d'activité.

Dans la foulée, le SyAGE a organisé un pompage des eaux polluées, un nettoyage de la voirie et l'évacuation partielle des déchets. Cette opération s'inscrit dans une action de long terme pour protéger la Fosse Montalbot, classée Espace Naturel Sensible, et préserver la qualité de l'eau, dans un secteur concerné par le projet de Baignade en Seine. ■

Une opération COLDEN

Lors de cette campagne ciblée, **16 analyses** ont été faites dans les réseaux d'assainissement et en milieu naturel pour mieux identifier les sources de pollution.

Par ailleurs, lors de l'intervention menée en partenariat avec les forces de l'OFB et de la DRIEAT, ces prélèvements, sous scellé judiciaire, serviront de preuves dans le cadre du jugement des pollutions constatées en flagrant délit sur le site de la ZAE et de l'ENS Montalbot.

Le service SMB a assuré la coordination des opérations de SUEZ, déléguataire du SyAGE pour la gestion des réseaux, afin d'organiser le pompage de la pollution dans les réseaux et le milieu naturel.



Objectif : contrôler et sanctionner les pollutions dans la zone d'activités de la Fosse Montalbot, à Vigneux-sur-Seine.

01. Une soixantaine d'agents (police nationale, municipale, DRIEAT, OFB, SyAGE...) ont été mobilisés pour l'opération dans la ZAC de la Fosse Montalbot.



02. Des tests à la fluorescence ont été effectués dans les réseaux. | 03. L'entreprise Suez a réalisé un pompage des eaux polluées. | 04. Un barrage flottant a été installé dans la petite fosse Montalbot.

TRAVAUX DU BLANDIN

Une étape pour la renaturation et la lutte contre les inondations

À Villeneuve-Saint-Georges, les travaux d'assainissement du quartier du Blandin, lancés fin octobre, marquent une étape clé vers la renaturation du site et la lutte contre les inondations.



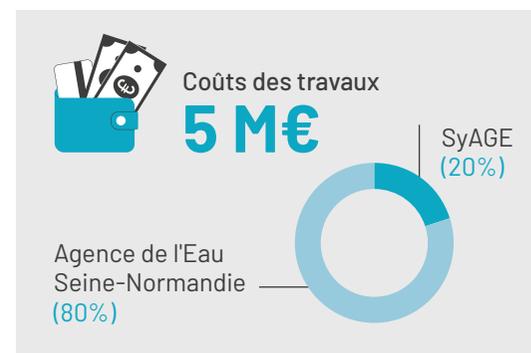
01

Un réseau d'assainissement repensé

Avant de créer une grande zone humide capable de retenir les eaux en période de crue, il a fallu adapter le réseau d'eaux usées, situé à proximité directe de l'Yerres et à faible profondeur. Dans la partie sud du chemin des Pêcheurs, le réseau sera déplacé vers la rue de Belleplace. Ce nouveau tracé permettra de limiter les risques de pollution de la future zone d'expansion de crues et garantir une efficacité optimale du réseau. Cette modification permettra aussi de terrasser plus en profondeur pour favoriser l'expansion des crues.

Plus au nord, entre la rue d'Yerres et la RN6, le réseau sera réhabilité sans creuser, grâce à une technique appelée «chemisage», qui renforce les canalisations par l'intérieur.

Fin des travaux prévue pour fin novembre 2025.



01. Le réseau d'eaux usées va être déplacé rue Belleplace. | 02. Perspective du chemin des Pêcheurs (EPA ORSA).

Le quartier du Blandin en mutation : renaturation et résilience

Ces travaux d'assainissement ne constituent qu'une partie d'un projet plus vaste. Dans le cadre de la requalification du quartier du Blandin, s'étendant sur 10,5 hectares et lancée en 2019, le SyAGE assure la renaturation au titre de sa compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



Outre la renaturation du quartier (création d'une zone d'expansion de crues, aménagement des berges en pente douce, remise à ciel ouvert du ru d'Oly...), l'opération comprend également la réhabilitation d'espaces publics et l'aménagement d'un cheminement en bordure de l'Yerres, prolongeant la Liaison Verte. Cela permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants en les protégeant mieux contre le risque de crue, de restaurer la ressource en eau et de favoriser le développement durable d'une faune et d'une flore aquatiques et terrestres, à l'échelle d'un territoire élargi.

En 2024, les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées ainsi que des compléments d'inventaires faune-flore pour permettre la mise à jour de l'étude d'impact. Et un marché de diagnostics techniques et de missions techniques sur les ouvrages restants après la démolition des bâtiments a également été lancé.

“ Cette rivière de contournement a également pour objet d'alimenter la future zone humide du quartier du Blandin en rive gauche de l'Yerres. ”

SANDRINE LEFORT Directrice GeMAPI

L'autre étape importante est la finalisation de l'étude de faisabilité relative au maintien du clapet du barrage et à la création d'une rivière de contournement au droit du moulin de Villeneuve-Saint-Georges, en vue de restaurer

la continuité écologique dans ce secteur.

Démarré en 2019, ce vaste projet rassemble de nombreux partenaires autour de l'EPA ORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont), chargé de la partie foncière. L'opération est réalisée en partenariat avec la ville de Villeneuve-Saint-Georges, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la compétence GeMAPI, Grand-Orly Seine Bièvre, le Conseil départemental du Val-de-Marne, le Conseil régional d'Île-de-France et le SyAGE pour la renaturation du quartier.

Ce grand projet vise un avenir plus résilient et plus vert pour le quartier du Blandin. ■



84 Le coût total de l'opération s'élève à 84 millions d'euros, dont 15 millions d'euros pour la renaturation.







RIVIÈRE & BIODIVERSITÉ



02

Campagne d'entretien
Continuité écologique
Liaison Verte
Chiffres équipe rivière
Travaux de restauration
et remise en état
ZEC d'Armainvilliers
Projet du ru de Choigny
Natura 2000

CAMPAGNE

UNE GRANDE CAMPAGNE D'ENTRETIEN DE L'YERRES ET SES AFFLUENTS

La campagne annuelle d'entretien des affluents du bassin versant amont de l'Yerres s'est tenue d'août à octobre sur 69,4 km. Objectif : maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux, contribuer à son bon état écologique et favoriser la biodiversité.

La première intervention a débuté sur le ru de la Visandre (Voinsles, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Vaudois-en-Brie et Le Plessis-Feu-Aussoux), puis sur les rus de l'étang de Beuvron, de la Barbançonne (Grisy-Suisnes et Chevry-Cossigny), du Bréon (Chaumes-en-Brie, Fontenay-Trésigny et Marles-en-Brie), de la Marsange, d'Avon (Ozouër-le-Voulgis, Liverdy-en-Brie, Châtres, Chaumes-en-Brie, Guignes et Verneuil-l'Étang) et d'Yvron (Gastins, La Chapelle-Iger, Pécy et Voinsles), sur un linéaire de 69,4 km. La campagne a été réalisée par Forêts et Paysages. Le coût est de 141 200 €.

L'entreprise Terideal a réalisé l'entretien de l'Yerres sur un linéaire de 18 km sur les communes de Hautefeuille, Pézarches, Touquin, Le Plessis-Feu-Aussoux, Voinsles, Lumigny-Nesles-Ormeaux pour un montant de 203 500 €.

En quoi consistent ces travaux ?

Réalisées par Terideal et Forêts et Paysages, ces campagnes s'inscrivent dans une Déclaration d'Utilité d'Intérêt Générale (DIG) et sous la compétence GeMAPI, permettant au SyAGE d'intervenir même sur des parcelles privées. Le coût total des deux campagnes d'entretien est de 345 000 €, financées à 40 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 5% du Conseil départemental de Seine-et-Marne. ■



“ [...] il s'agit de retirer les embâcles bloquant le lit des cours d'eau et de débroussailler sélectivement. ”

HÉLÈNE BAILLET

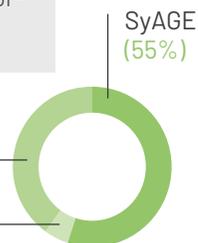
Technicienne rivière de l'Yerres amont



Coûts des travaux
345 000 €

Agence de l'Eau Seine-Normandie (40%)

Conseil départemental de Seine-et-Marne (5%)



01. | 02. Vue avant et après les travaux d'entretien.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



Ozouër-le-Voulgis : redonner vie à la rivière

L'étude d'aménagement du clapet d'Ozouër-le-Voulgis a pour objectif d'assurer la continuité écologique dans ce secteur par suppression/aménagement de l'ouvrage constitué d'un clapet mobile.

L'étude de faisabilité, qui s'est déroulée sur l'ensemble de l'année, a abouti à la création de trois scénarios allant du maximaliste au minimaliste. Les résultats de ces trois scénarios ont été présentés en fin d'année. Le scénario maximaliste a été retenu à savoir la suppression totale du barrage et la création de banquettes afin de réduire la largeur du lit. ■

Une nouvelle respiration pour la maille de Céravennes

À Yerres, le SyAGE restaure la continuité écologique de la maille de Céravennes à Yerres.

Concrètement, cela signifie rétablir la circulation des poissons et le transport naturel des sédiments, indispensables au bon fonctionnement de la rivière. En retrouvant un écoulement plus naturel, l'eau se réoxygène mieux, offrant ainsi des conditions de vie optimales pour la faune et la flore. Restaurer cette continuité passe parfois par l'aménagement, voire la suppression partielle ou totale,

des obstacles placés en travers du lit de la rivière.

Après l'abaissement du barrage de Céravennes en 2021, la Fausse Rivière a connu un important assèchement. En 2024, le SyAGE a lancé des études de maîtrise d'œuvre pour redonner vie à ce site remarquable.

Le projet est ambitieux : création de banquettes végétalisées, d'un chenal central pour guider l'eau, et de trois mares, véritables havres de biodiversité. Un ponton d'observation sera également aménagé pour permettre à chacun d'admirer la nature renaissante.

Les travaux débuteront à l'automne 2025. ■



01. Le barrage d'Ozouër-le-Voulgis empêche le passage des poissons. | 02. Le barrage de Céravennes à Yerres.

LIAISON VERTE

Rénovation du chemin de la Liaison Verte à Yerres

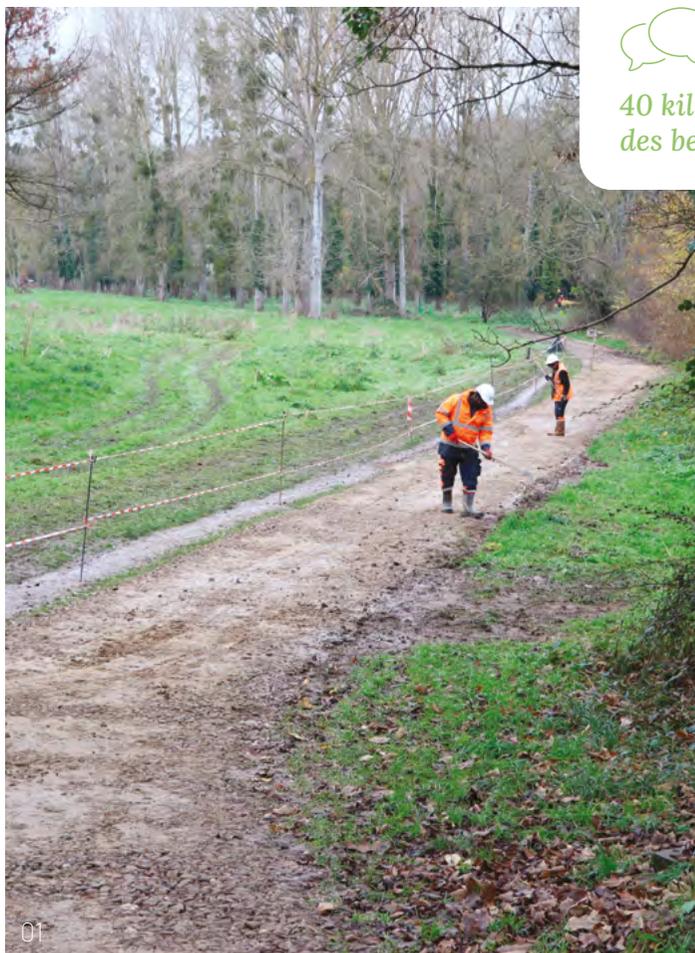
C'est la rénovation la plus importante de la Liaison Verte en 2024. Le chantier s'est déroulé à proximité de la résidence Kéranna, à Yerres, en juillet.

D'une durée de trois semaines, ces travaux avaient pour objectif de restaurer le chemin dégradé et d'aménager un platelage en bois afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales et de préserver l'accessibilité du site en toute saison.

Ce nouvel aménagement permet désormais aux usagers de circuler en toute sécurité et dans de meilleures conditions de confort, tout en protégeant les sols naturels et la biodiversité environnante.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises Terideal et Prosbois. ■

Le coût des travaux est de 79 000 €.



Depuis 1997, grâce au SyAGE, près de 40 kilomètres de chemins ont été aménagés le long des berges de l'Yerres et du Réveillon.

La Liaison Verte se refait une beauté près du barrage du Gord

Près de 300 mètres du cheminement en terre-pierre de la Liaison Verte, situés à proximité du barrage du Gord, entre Boussy-Saint-Antoine et Épinay-sous-Sénart, ont fait l'objet d'une réfection en décembre.

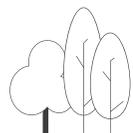
Réalisés par l'entreprise Parengé, les travaux ont consisté en un décaissement du chemin, suivi d'un remblaiement avec un mélange de terre et de pierre. Ce procédé améliore la résistance du sentier et optimise son drainage, tout en respectant l'intégration paysagère du site. Les matériaux utilisés, naturels, préservent le charme authentique de la vallée.

Depuis 1997, grâce au SyAGE, près de 40 kilomètres de chemins ont été aménagés le long des berges de l'Yerres et du Réveillon, entre Crosne et Varennes-Jarcy. Cette Liaison Verte invite à découvrir la richesse naturelle et historique de la vallée de l'Yerres, au fil de promenades bucoliques. ■

Le coût de l'opération s'élève à environ 52 854,28 €.

01. 300 mètres linéaires de la Liaison Verte ont été réhabilités à proximité du barrage du Gord.

L'ENTRETIEN DE LA RIVIERE EN CHIFFRES



242

Arbres traités
(abattage, mise en sécurité, encroués...)
300 en 2023

↘ -19%



6040€

Coût déchetterie
5 500 € en 2023

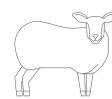
↗ +9,8%



5306€

Location de pelles mécaniques
13 510 € en 2023

↘ -60,7%



45457€

Éco-pâturage
51 176 € en 2023

↘ -11,2%



145

Interventions de fauchage
90 en 2023

↗ +61%



21

Interventions suite aux tempêtes



DÉCHETS 2024

120,5m ³ de broyat	↗ +653%
40,8 tonnes de souches	↗ +155%
2,1 tonnes de bois	↘ -8,7%
14,84 tonnes de végétaux	↗ +20%
43 stères de bois	↗ +115%
2,5 tonnes de déchets anthropiques (plastiques, canettes...)	↘ -16,7%

TRAVAUX

Remise en état de l'escalier de la cascade de Périgny-sur-Yerres

En juillet, l'équipe Rivière du SyAGE est intervenue pour remettre en état l'escalier longeant la cascade de Périgny, à Périgny-sur-Yerres.

L'objectif de ce chantier était de sécuriser et de restaurer l'accès aux berges en procédant à la réparation de plusieurs marches endommagées et à la remise en état de la main courante. Ces travaux visent à garantir la sécurité des riverains et à maintenir la qualité des cheminements le long des sites naturels. La durée des travaux a été de 10 jours. ■

Restauration de la passerelle de Vaux à Varennes-Jarcy

À la suite de l'affaissement partiel du muret soutenant la passerelle de Vaux, et de l'absence de garde-corps, des problèmes de sécurité pour les usagers avaient été constatés.

Le SyAGE a donc engagé des travaux pour sécuriser ce passage piétonnier. Les travaux de restauration de la passerelle ont été réalisés par l'entreprise Parengé, en juillet. Les interventions ont consisté en la remise en état du muret existant et la remise en place du garde-corps.

La durée du chantier a été de 10 jours. ■

Le coût total des travaux s'élève à 8 811,38 €.

ZEC D'ARMAINVILLIERS

Concilier protection contre les crues et respect de la biodiversité

Depuis novembre, les travaux de la ZEC de la forêt d'Armainvilliers ont été engagés, à Ozoir-la-Ferrière. Ce projet a pour objectif de limiter les risques d'inondation dans le quartier de la gare, régulièrement touché par les débordements du ru de la Ménagerie.

Mais au cœur de la forêt, ces travaux doivent aussi respecter un cadre naturel sensible. Une charte environnementale stricte encadre donc le chantier pour préserver les espèces locales. Chauves-souris, batraciens et même certaines plantes sont au cœur de toutes les attentions.

Vincent Alesi, écologue en charge du suivi environnemental, veille à ce que les précautions soient bien respectées : « Avant d'abattre un arbre, nous vérifions qu'il n'abrite pas de chauves-souris. Si c'est le cas, l'abattage est retardé ou réalisé en douceur pour protéger ces espèces essentielles à l'équilibre des écosystèmes ».

Des filets empêchent les batraciens d'entrer sur le chantier, et les nids de chenilles invasives sont détruits pour limiter leur impact. Grâce à cette vigilance, le chantier avance tout en limitant son impact sur la biodiversité. ■



01. L'écologue a inspecté les cavités des arbres. | 02. Le chantier est encadré par une charte environnementale stricte.

RU DE CHOIGNY

Le ru de Choigny : prévenir les inondations, restaurer la nature

À Santeny, le ru de Choigny, partiellement canalisé dès sa sortie de la forêt Notre-Dame, provoque régulièrement des inondations en cas de fortes pluies.

Pour répondre à ces enjeux, le SyAGE étudie l'aménagement d'une zone d'expansion de crues au cœur de la forêt d'Armainvilliers, la restructuration des réseaux d'assainissement et la restauration de la continuité écologique du ru de Choigny.

L'objectif est double : limiter les risques d'inondation pour les habitations et redonner au cours d'eau un fonctionnement plus naturel.

Des études complémentaires ont été engagées en 2024. Elles comprennent des levés topographiques, des inventaires faune-flore, des relevés d'indices biologiques ainsi qu'une modélisation hydraulique. Cette modélisation prend en compte les aménagements à venir pour une crue décennale (période de retour de 10 ans) et analyse les impacts d'une crue plus exceptionnelle (période de retour de 30 ans). ■

NATURA 2000

L'YERRES, UN SITE NATURA 2000 EN RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE

Les sites Natura 2000 protègent des habitats et des espèces remarquables tout en conciliant protection de la biodiversité et activités humaines. C'est dans ce cadre que l'Yerres, entre sa source à Hautefeuille et Chaumes-en-Brie, a été classée Natura 2000 pour deux espèces de poissons, le Chabot commun et la Lamproie de Planer, ainsi que deux habitats d'intérêt communautaire.

Désigné structure animatrice en 2023, le SyAGE pilote les actions sur ce site. La rivière y est encore dégradée par des recalibrages anciens, des curages excessifs, des pollutions diverses ou des rejets d'eaux usées. Depuis la création du site en 2016, les espèces emblématiques n'y avaient plus été observées.



En avril, le SyAGE a lancé des analyses par ADN environnemental, réalisées par la Fédération de Pêche de Seine et Marne. Ces tests ont révélé une bonne nouvelle : la présence du Chabot commun a été confirmée entre Bernay-Vilbert et Argentières, validant une observation réalisée en 2023 par les équipes du SyAGE.

« Ce petit poisson, exigeant sur la qualité de l'eau et de son habitat, est un excellent indicateur écologique. Son retour témoigne d'une amélioration du milieu aquatique et bénéficie à toute la biodiversité locale » indique Florence Knittel, l'animatrice de la Zone Natura 2000.

« Chaque action vise à améliorer durablement la qualité de l'Yerres, pour permettre à la biodiversité de reconquérir ses espaces naturels. »

CHRISTIAN GHIS

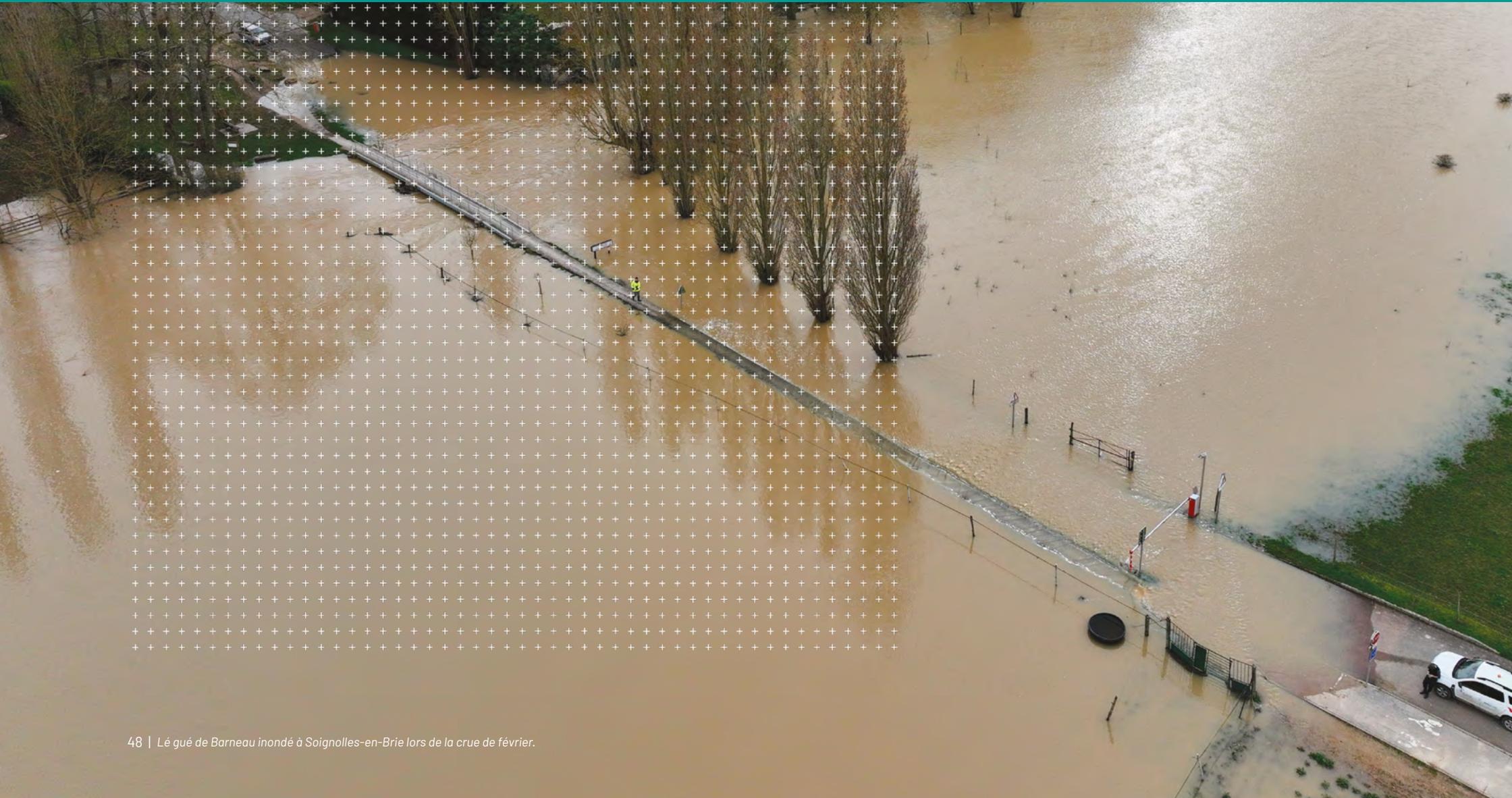
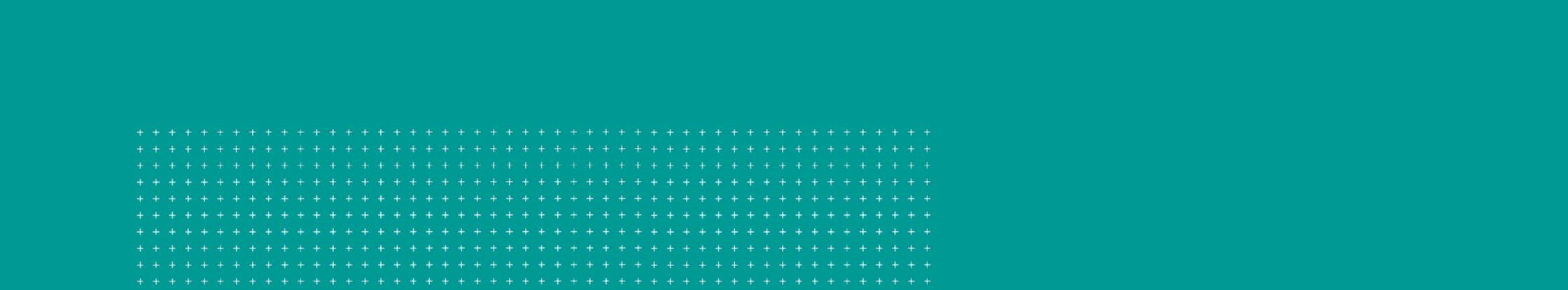
Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 et vice-président du SyAGE



La feuille de route est claire : réalisation d'un diagnostic écologique, sensibilisation des habitants, des élus et des agriculteurs, et projets de restauration du cours d'eau avec le soutien des fonds européens. « Chaque action vise à améliorer durablement la qualité de l'Yerres, pour permettre à la biodiversité de reconquérir ses espaces naturels » conclut Christian Ghis, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 et vice-président du SyAGE. ■









GESTION & PRÉVENTION DES INONDATIONS

03



Retour sur la crue d'octobre 2024

Un réseau de mesure
au service de la prévention
des inondations

La ZEC d'Ozoir-la-Ferrière

Future ZEC à Ozouër-le-Voulgis

Dispositif ALABRI

Bilan du PAPI de l'Yerres en 2024

Mieux prévenir les inondations

CRUE

Retour sur la crue d'octobre 2024 dans le bassin versant de l'Yerres



La crue survenue entre le 9 et le 14 octobre, a été provoquée par un contexte climatique défavorable, marqué par une pluviométrie annuelle excédentaire (+ 34% par rapport à l'année précédente) et un niveau exceptionnellement élevé des nappes phréatiques.

Les précipitations intenses entre le 6 et le 10 octobre ont conduit à une montée rapide des cours d'eau et à des débits records, atteignant jusqu'à 80 m³/sec à la confluence de l'Yerres et de la Seine.

“ L'inondation a été d'une ampleur proche d'une crue cinquantennale [...] avec des hauteurs qui ont approché la crue centennale de 2016, dans certaines parties du territoire. ”

OLIVIER DELECLUSE

Chef du service Gestion et Prévention des Inondations



De nombreux dommages ont été constatés, tant sur les bâtis que sur les zones agricoles et les sous-sols inondés par le ruissellement car l'eau ne pouvait plus s'infiltrer dans des nappes phréatiques pleines.

L'environnement n'a pas été épargné. Des chutes d'arbres ont été constatées entraînant par endroit avec les bois morts emportés par la pluie l'obstruction des cours d'eau par la formation d'embâcles nécessitant des interventions d'urgence. L'événement a été reconnu catastrophe naturelle par deux arrêtés pour plusieurs communes touchées. ■

⊕ **80 m³/sec**

C'est le débit maximal atteint à la confluence de l'Yerres et de la Seine.

PRÉVENTION

Instrumenter pour anticiper



Un réseau de mesure au service de la prévention

Depuis 2020, le SyAGE a installé près de 50 stations de mesure (hydrométriques, piézométriques et pluviométriques), principalement à l'amont du bassin versant. L'objectif : affiner la connaissance des cours d'eau pour mieux anticiper les crues.

Ces données alimentent le système d'alerte crue, désormais étendu à de nouveaux secteurs comme le Réveillon et le ru de la Ménagerie. La carte interactive « *L'Yerres en Direct* » permet aussi au public de suivre les niveaux d'eau en temps réel.

Ces investissements majeurs, souvent invisibles mais stratégiques renforcent la capacité d'anticipation du SyAGE face à des événements climatiques de plus en plus intenses. ■



01



02

TÉLÉGESTION EN 2024

- 📁 **Instrumentation et supervision du réseau :**
Installation et maintenance des stations de mesure (pluviométriques, piézométriques, hydrométriques).
- 📁 **Jaugeages et suivi hydrométrique :**
Campagnes de mesures sur plusieurs cours d'eau pour affiner la connaissance du bassin versant et alimenter le futur modèle hydraulique.
- 📁 **Gestion des alertes et suivi des crues :**
Analyse des événements hydrologiques marquants et optimisation des seuils d'alerte.
- 📁 **Optimisation des équipements :**
Renouvellement de capteurs et intégration d'outils de télétransmission plus performants.
- 📁 **16 jaugeages réalisés.**
- 📁 **80 interventions de maintenance** sur les stations du réseau.
- 📁 **5 nouvelles stations** installées ou mises à niveau.

Alertes crues SIRYAC 2024



72 441

mails envoyés via le dispositif d'alerte



842

appels sur ligne fixe



66 116

SMS envoyés via le dispositif d'alerte

ZEC ZONE D'EXPANSION DE CRUES

Ozoir-la-Ferrière, une ZEC pour protéger le quartier de la gare des inondations

Le quartier de la gare à Ozoir-la-Ferrière est régulièrement touché par les crues du ru de la Ménagerie, affluent du Réveillon, exposant un peu plus de 400 habitants à des inondations. Pour y remédier, le SyAGE réalise une zone d'expansion de crues (ZEC), consistant à retenir une partie de l'eau dans une zone forestière, en amont de la zone urbaine. La ZEC est dimensionnée pour des crues fréquentes (période de retour 10 - 30 ans).

Ce projet, issu d'une étude menée entre 2014 et 2017, prévoit :

- La création de 480 m de digue et la rehausse de 440 m de la digue existante ;
- Un ouvrage de régulation avec deux vannes pour contrôler les débits du ru ;
- Des vannes sur les canalisations existantes traversant la digue pour permettre l'assèchement de la ZEC post-crue ;
- Un déversoir de sécurité pour gérer les crues extrêmes ;
- La reprise du lit et des berges par la mise en place d'un matelas en gabions ;
- Une passerelle en bois pour maintenir l'accès piétonnier.

Grâce à ces aménagements, 90 logements sortiront de la zone inondable et une centaine d'autres seront mieux protégés. L'ouvrage permettra également de stocker temporairement 45 000 m³ d'eau, réduisant l'impact des crues en ville. ■

Le coût du projet est de 1,4 million d'euros, financé par le Conseil départemental de Seine-et-Marne (30 %), l'État (30 %), Seine Grands Lacs (13 %) et le SyAGE (27 %).

Une visite de Patrick Ollier pour faire avancer la future ZEC à Ozouër-le-Voulgis

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et l'EPT Seine Grands Lacs, accompagné de Romain Colas, s'est rendu à Ozouër-le-Voulgis pour visiter le site pressenti pour accueillir la future ZEC du bois de Rosay, le 15 mai.

Ce projet vise à retenir jusqu'à 750 000 m³ d'eau en période de crue, afin de réduire de 30 % les dommages en aval, sur plusieurs communes du bassin versant de l'Yerres.

Sur place, les élus ont rencontré les maires concernés ainsi que les exploitants agricoles et propriétaires fonciers. Ces derniers ont partagé leurs préoccupations concernant les pertes potentielles liées aux futures sur-inondations. Le SyAGE a rappelé l'état d'avancement des études et les garanties d'indemnisation apportées, notamment grâce au soutien financier de la MGP et de Seine Grands Lacs.



Je suis là pour comprendre, aider et faire avancer ce projet nécessaire à la protection de l'aval

a déclaré Patrick Ollier, en évoquant l'expérience réussie de la Seine Bassée. Il a insisté sur la solidarité financière entre l'amont et l'aval, soulignant que la MGP et Seine Grands Lacs peuvent accompagner ce type d'aménagement.

La MGP s'est déjà engagée à hauteur de 348 000 € pour financer les études hydrauliques et les évaluations agricoles et forestières. ■

ALABRI

UN DIAGNOSTIC GRATUIT POUR PROTÉGER SON LOGEMENT DES INONDATIONS

Courant 2023, le SyAGE a mis en place ALABRI, un dispositif innovant qui aide les habitants des zones à risque à sécuriser leur logement face aux inondations.

Il propose un diagnostic gratuit et personnalisé pour évaluer la vulnérabilité des bâtiments et recommander des solutions concrètes : travaux, équipements, aménagements...

Particuliers, PME de moins de 20 salariés et bâtiments publics situés en zones inondables peuvent en bénéficier, notamment dans huit quartiers prioritaires de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, choisis après les inondations de 2016 et 2018.

Jusqu'à 80 % des travaux peuvent être financés, sans condition de ressources. Une vraie opportunité pour anticiper les risques climatiques et protéger durablement son bien. ■

8 quartiers prioritaires en Essonne et Seine-et-Marne

Personne Pour qui ?
Particuliers, PME de moins de 20 salariés et bâtiments publics

Dans les coulisses d'un diagnostic ALABRI à Yerres

Le 4 juillet dernier, rue François-Millet à Yerres, un technicien du bureau d'études Osgapi s'est rendu chez un particulier pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité dans le cadre du dispositif ALABRI, en présence de Pierre Besnard, animateur du PAPI de l'Yerres au SyAGE.

Tablette en main, le technicien débute son inspection. Il relève avec précision les points d'altitude, mesure chaque ouverture, examine l'étanchéité des portes et fenêtres, et cartographie les installations sensibles comme les prises électriques, le ballon d'eau chaude ou le système de chauffage.



« J'enregistre toutes les données importantes dans un plan détaillé de la maison, y compris les bouches d'aération ou les seuils des ouvertures, explique-t-il. Je prends aussi des photos des façades et des éléments techniques. »

Ce travail minutieux permettra d'établir un rapport complet, envoyé au propriétaire dans les semaines suivantes. Il contiendra une série de préconisations sur mesure pour limiter les dégâts en cas d'inondation, comme la pose de batardeaux ou l'adaptation du circuit électrique.

Ce diagnostic gratuit s'inscrit dans une démarche préventive portée par le SyAGE, avec à la clé, des subventions pouvant couvrir jusqu'à 80 % des travaux. Une initiative concrète pour les habitants des zones à risque. ■

+ 80%

Jusqu'à 80% des travaux peuvent être financés par une subvention, sans conditions de ressources



Bilan du PAPI de l'Yerres en 2024

Saviez-vous que plus de 90 000 habitants vivent dans une zone potentiellement inondable sur le bassin de l'Yerres ? Pour faire face à ce risque, un outil précieux est à l'œuvre : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres. Retour sur les actions marquantes menées en 2024.

1 CONNAISSANCE & CONSCIENCE DU RISQUE

Ateliers de sensibilisation

Le SyAGE a co-animé une balade inondation à Villeneuve-Saint-Georges, en partenariat avec le Département du Val-de-Marne, pour sensibiliser les habitants aux enjeux locaux.

Études hydrauliques

Une étude hydraulique complète a été pilotée pour modéliser les hauteurs et vitesses d'eau sur les affluents de l'Yerres lors de différents scénarios de crue, incluant celle de 2016. L'objectif : mieux caractériser les aléas et croiser ces données avec les enjeux exposés.

2 SURVEILLANCE & PRÉVISION DES CRUES

Les stations hydrométriques et piézométriques posées en 2023 ont permis dès 2024 d'améliorer la capacité d'anticipation des épisodes de crue et d'intégrer l'ensemble du bassin versant de l'Yerres dans les bulletins de crue.

3 ALERTE & GESTION DE CRISE

Le SyAGE a accompagné des collectivités territoriales dans l'élaboration de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ou de leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

4 URBANISME & INTÉGRATION DU RISQUE

11 avis sur des documents d'urbanisme (PLU, PLUi...) en 2024. 6 Portés à Connaissance ont également été examinés, intégrant les enjeux liés aux inondations dans les démarches de planification urbaine.

5 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

Réseaux d'assainissement

Une étude sur la vulnérabilité des réseaux EU et EP du SyAGE a été finalisée en 2024. Elle identifie les dysfonctionnements possibles en cas de crue et propose un programme de travaux de sécurisation.

Enjeux privés

Le SyAGE a lancé la phase 1 des diagnostics de vulnérabilité du bâti : environ 40 logements et un bâtiment public ont été diagnostiqués dans plusieurs communes (Yerres, Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart, etc.). Une phase 2 est en préparation pour Villeneuve-Saint-Georges, notamment dans le quartier du Blandin.

6 RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

ZEC d'Ozouër-le-Voulgis

Les études se sont poursuivies avec une réunion publique en mai 2024 et la réalisation d'investigations lourdes (géotechnique, géophysique...). Le rapport faune/flore a également été finalisé.

ZEC en forêt d'Armainvilliers

Les premiers travaux ont débuté en 2024, notamment la coupe d'arbres sur le tracé de la future digue, encadrée par un écologue pour préserver les chiroptères présents.

Ru de Choigny (Santeny)

Une étude de faisabilité est en cours pour rouvrir partiellement le ru, créer une ZEC en sortie de forêt et restaurer la continuité écologique. Le rapport faune/flore a été remis au SyAGE. ■

PRÉVENTION

UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE DES AFFLUENTS POUR MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS

Avec l'urbanisation croissante et les effets du changement climatique, les inondations deviennent plus fréquentes et plus intenses.

Pour s'y préparer, le SyAGE a lancé une étude hydraulique approfondie sur trois affluents de l'Yerres : la Visandre, l'Yvron et la Marsange. L'objectif est clair : mieux comprendre le fonctionnement de ces cours d'eau afin d'anticiper les crues et de limiter leurs impacts sur les habitants et les infrastructures.

Confiée au bureau d'études *Prolog Ingénierie*, cette démarche repose sur des outils de modélisation de pointe. Elle permet de simuler différents types de crues et d'identifier les secteurs sensibles : zones inondables, endroits à préserver de l'urbanisation, ou encore sites à aménager pour limiter les dégâts. Les modèles s'appuient sur des données précises (pluviométrie, niveaux d'eau, débits, topographie), mais aussi sur l'analyse de crues passées, comme celle de juin 2016, qui a marqué le bassin de l'Yerres.

TROIS SCÉNARIOS POUR ÉVALUER LES RISQUES

L'étude repose sur trois types de crues :

-  **Une crue fréquente**
 (période de retour* entre 10 et 30 ans) comme celle de janvier 2018, modérée mais récurrente
-  **Une crue moyenne**
 (période entre 50 et 100 ans, similaire à celle de 2016, plus rare mais plus impactante)
-  **Une crue extrême**
 (période de retour d'environ 300-500 ans), amplifiée de 70 % par rapport à 2016, qui permet de tester la capacité du territoire à subir un épisode exceptionnel.



L'objectif est clair : mieux comprendre le fonctionnement des cours d'eau afin d'anticiper les crues et de limiter leurs impacts sur les habitants et les infrastructures.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres (2018-2024). Elle donnera lieu à une cartographie des risques personnalisée pour chaque commune, croisant l'aléa inondation avec les enjeux locaux (habitations, voirie, équipements publics). Un outil précieux pour renforcer la sécurité et orienter les projets d'aménagement de manière durable. ■

* période de retour de 10 ans : 1 probabilité sur 10 que la crue se produise chaque année.





SAGE DE L'YERRES SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Révision du SAGE de l'Yerres : agir ensemble contre le changement climatique

Une trentaine d'élus ont participé à la présentation des enjeux du futur SAGE de l'Yerres, dont l'un des objectifs est de répondre aux effets du changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres, le 14 mai, à Chevry-Cossigny.

Guy Geoffroy, président de la CLE de l'Yerres, a rappelé l'importance de ce projet : « Travailler à l'échelle d'un bassin versant est une tâche complexe et ambitieuse. Il s'agit d'établir des règles qui, bien que contraignantes, sont essentielles pour restaurer et améliorer la qualité et la quantité de l'eau, ainsi que pour protéger tous les milieux aquatiques. »

La réunion a marqué le début de la consultation post-validation par la CLE. Les collectivités et autres parties prenantes ont eu jusqu'au 15 août pour donner leur avis sur ce nouveau SAGE. « Cette étape est cruciale pour garantir que toutes les voix sont entendues et que les meilleures solutions sont mises en œuvre » a précisé le président.



L'une des grandes nouveautés de la révision du SAGE est l'intégration de règles pour la gestion à la source des eaux pluviales.

LES CINQ GRANDES PRIORITÉS DU FUTUR SAGE RÉVISÉ SONT CLAIRES :

- 📁 Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides
- 📁 Réduire les pollutions des eaux de surface
- 📁 Mieux gérer les ruissellements
- 📁 Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau
- 📁 Renforcer la participation citoyenne

L'une des grandes nouveautés de la révision du SAGE est l'intégration de règles pour la gestion à la source des eaux pluviales. Lydia Prouvé, chargée de politique territoriale à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a souligné l'importance de « laisser de la place à l'eau ». Ainsi, il faut savoir laisser déborder l'eau à certains endroits, à l'amont dans les zones plus rurales, et à l'inverse dans les zones urbanisées comme à l'aval, il faut travailler pour désimpermeabiliser les sols.

Pour aider les collectivités à intégrer ces nouvelles règles, un guide sera réalisé à destination des services urbanisme, après l'approbation du SAGE. Romain Colas, président du SyAGE, a assuré que « tout a été fait pour faciliter cette transition ». De plus, la cellule d'animation de la CLE est là pour accompagner les élus et les porteurs de projet dans leurs démarches. ■

Héloïse Rambaud est l'animatrice de la CLE de l'Yerres.

Une nouvelle pour la révision du SAGE en 2024

Lancée en 2019 par la Commission Locale de l'Eau (CLE), la révision du SAGE de l'Yerres, véritable feuille de route pour une gestion durable de l'eau, est entrée dans une phase décisive.

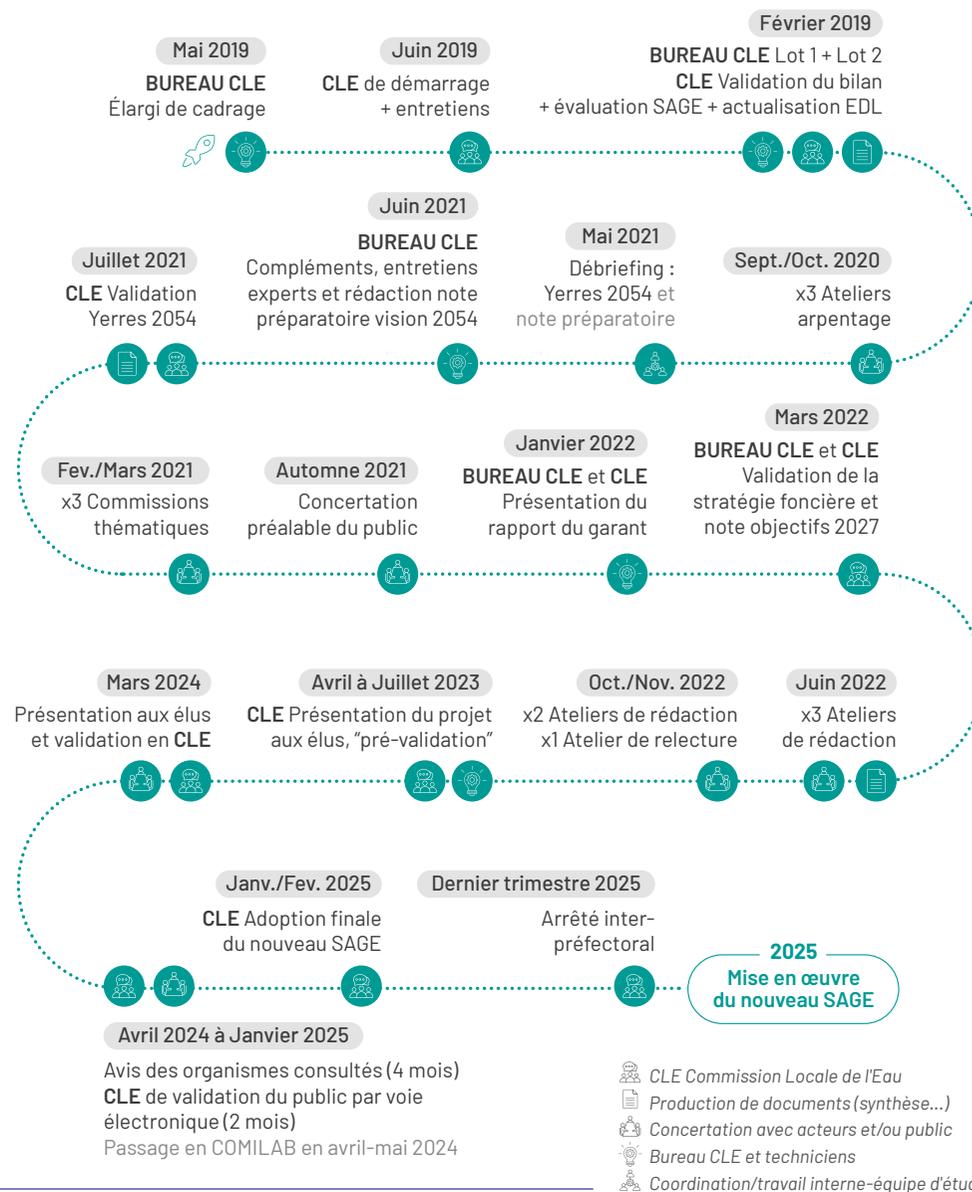


En effet, la CLE s'est réunie le 6 novembre pour examiner les retours émis par les différentes institutions sur le projet de révision validé en mars. 166 organismes ont été consultés. Quelques avis ont nécessité des discussions et les propositions de réponse à ces retours ont été validées.

À cette occasion, Guy Geoffroy, président de la CLE, a rappelé l'ambition du nouveau document. « C'est un SAGE ambitieux et novateur. Il ne doit pas être un outil de blocage mais un cadre adapté aux réalités du territoire. »

Pour Romain Colas, président du SyAGE, structure porteuse de la CLE : « Nous avons la responsabilité d'agir pour préserver l'eau, ressource vitale, et faire face aux défis climatiques. »

Prochaine étape : la Participation du Public par Voie Électronique en juin 2025, où chacun(e) pourra s'exprimer et contribuer à construire un territoire plus résilient face aux enjeux environnementaux. ■



01. De gauche à droite : Adrien Derain, Romain Colas et Guy Geoffroy.



Des actions concrètes pour un territoire plus vert, plus résilient

Préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, maîtriser le ruissellement et s'adapter au changement climatique : telles sont les ambitions du Contrat de Territoire Eau & Climat – Trame Verte et Bleue (TVB) de l'Yerres.



Ce programme d'envergure, porté par le SyAGE avec de nombreux partenaires, engage le territoire dans une dynamique durable et collective. Signé en 2021, ce contrat représente un investissement global de 68 millions d'euros, répartis en quatre axes d'intervention.

- 1 RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS**
 📁 15,26 M€, 103 actions, 37 % engagés
 Renaturation de berges comme celles du ru de la Navette, sauvegarde d'habitats naturels...
- 2 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU**
 📁 45,52 M€, 35 actions, 59 % engagés
 Réhabilitation des réseaux d'assainissement, mise en conformité des stations d'épuration (Nesles, Argentières), travaux de séparation des eaux usées et pluviales.
- 3 MAÎTRISE DU RUISSellement**
 📁 7,1 M€, 11 actions, 25 % engagés
 Désimperméabilisation de surfaces (parkings végétalisés), noues paysagères pour favoriser l'infiltration naturelle.
- 4 COMMUNICATION**
 📁 0,13 M€, 8 actions, 46 % engagés
 Balades de territoire, guides pratiques, actions pédagogiques et de sensibilisation.

L'investissement global du Contrat de Territoire Eau & Climat – Trame Verte et Bleue de l'Yerres s'élève à 68 millions €.

Piloté par le SyAGE, ce contrat mobilise aussi les intercommunalités, les communes, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne. Fabien Roudil, animateur du Contrat de Territoire, en assure le suivi et favorise le partage d'expériences entre porteurs de projets. ■



01. Fabien Roudil, l'animateur du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

BALADE DE TERRITOIRE

Renouer les liens entre les milieux naturels

Le SyAGE pilote l'étude de déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) sur le bassin versant de l'Yerres. Cofinancée par le Fonds Vert (pour le plan d'action), la Région Île-de-France et le SyAGE, elle est réalisée avec le bureau d'études Biotope. Cette démarche vise un objectif clair : reconnecter les milieux naturels pour redonner toute sa place à la biodiversité.

Pour bâtir un plan d'actions adapté aux réalités du territoire, 12 ateliers de concertation ont été organisés avec les partenaires institutionnels et les associations locales. Le fruit de ces échanges : une feuille de route ambitieuse, structurée en six axes concrets. Elle prévoit notamment la restauration des milieux dégradés, la création de zones tampons et de passages pour la faune, la lutte contre la fragmentation ou encore l'installation de toitures végétalisées et de coulées vertes en ville. Elle intègre aussi des actions de sensibilisation et un dispositif de suivi basé sur des outils technologiques.

Présenté aux élus et partenaires le 6 novembre, ce travail se veut un outil de référence pour intégrer la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme. « *Ce travail sera une vraie ressource pour les élus. Le SRCE est un document opposable* », rappelle Fabien Roudil, du Contrat de territoire en charge de l'étude.

Prochaine étape : la mise en œuvre du plan, en lien étroit avec les communes et les acteurs du territoire, pour faire du bassin versant de l'Yerres un exemple de reconquête écologique en Île-de-France. ■



01

À la découverte des actions en faveur de l'eau et de la biodiversité

Le SyAGE a organisé une balade de territoire réunissant une quarantaine d'élus et d'acteurs de l'eau, autour d'un parcours illustrant les actions en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité, le 16 septembre.



02



...l'importance des actions coordonnées pour préserver nos cours d'eau et protéger les milieux aquatiques.

Première étape à Boussy-Saint-Antoine, au barrage de Rochopt. Depuis son abaissement en 2018, la rivière a retrouvé un fonctionnement naturel : poissons et oiseaux sont de retour, et la continuité écologique est rétablie. Un bénéfice également pour la gestion des crues.

À Évry-Grégy-sur-Yerres, la visite de la station de mesures a permis de découvrir les dispositifs de surveillance en continu de la qualité de l'eau, ainsi que le suivi biologique des macro-invertébrés, véritables indicateurs de la santé des rivières.

La balade s'est poursuivie dans la zone Natura 2000 de Lumigny-Nesles-Ormeaux, où l'analyse de l'ADN environnemental a révélé le retour du Chabot, un poisson indicateur d'un bon état écologique. Cette étape a aussi permis d'évoquer le rôle de la police de l'eau et la réglementation en vigueur.

Enfin, la visite de la station d'épuration locale de Nesles a mis en lumière l'utilisation de filtres à roseaux, une solution naturelle et performante pour le traitement des eaux usées.

Une journée riche en échanges, proposée par Fabien Roudil, animateur du contrat de territoire, qui a mis en relief l'importance des actions coordonnées pour préserver nos cours d'eau et protéger les milieux aquatiques. ■





FONCTIONNEMENT & MOYENS



04

- Moyens humains
- Moyens financiers
- Fonctionnement
- Collectivités adhérentes
- L'organigramme

SERVICES FONCTIONNELS



Pas d'études, d'achats ni de travaux sans services fonctionnels ! Véritables piliers de la gestion quotidienne, les services fonctionnels sont essentiels au bon fonctionnement des services opérationnels. Ils apportent un soutien indispensable à l'ensemble des actions menées par le SyAGE.

LES MISSIONS DE LA DIRECTION FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service des Finances

Il assure la programmation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie budgétaire et financière du syndicat. Il veille à la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget.



Commande Publique

Il participe à la réalisation des opérations du SyAGE par la rédaction et la passation des marchés publics. Il travaille en étroite collaboration avec toutes les directions du syndicat pour concrétiser les projets mis en œuvre par les services et détermine la stratégie d'achat la plus appropriée en fonction du secteur d'activité et des contraintes d'exécution.

Il intervient ainsi dans toutes les phases de la procédure de passation d'un marché public et en assure le suivi d'exécution. Il a également une mission de conseil auprès des élus et des agents, et assure une assistance juridique pour garantir une mise en œuvre efficace et sécurisée des marchés.





LES MISSIONS DE LA DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

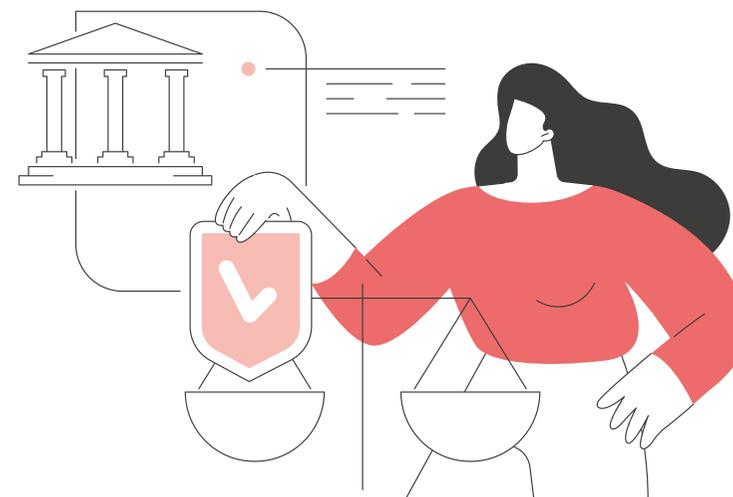
La DRH assure le contrôle de la mise en œuvre des procédures administratives, de gestion des personnels et de leurs conditions de travail.

Elle gère le suivi administratif des agents recrutement, carrière, rémunération, mobilité, mais également la formation, la santé, la sécurité au travail, la protection sociale...

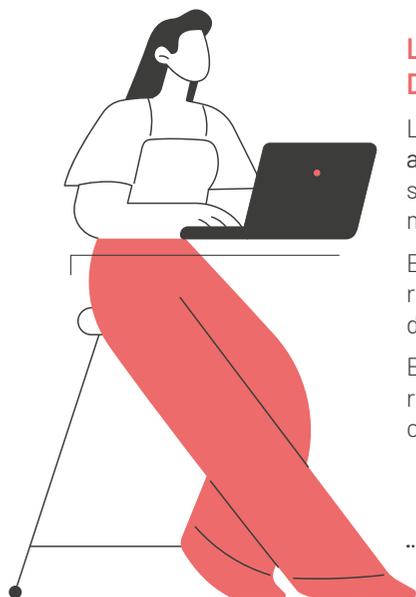
LES MISSIONS DE LA DIRECTION JURIDIQUE

La Direction Juridique déploie son action au croisement de tous les métiers, apportant son expertise sur les différents champs d'action de la structure, que ce soit par la veille, le conseil, ou la gestion de dossiers complexes (conventions, contentieux, foncier...).

Elle accompagne les élus et les services dans l'élaboration et le suivi des projets nécessitant une expertise juridique. Elle assure également le suivi et le règlement des dossiers de sinistres, des réclamations et contentieux, en défendant les intérêts du SyAGE dans le respect des valeurs du service public.



SERVICES FONCTIONNELS



LES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La DAG travaille en transversalité avec l'ensemble des services afin d'en assurer leur bon fonctionnement en mettant à disposition le matériel et les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Elle gère et assure la maintenance du siège de la collectivité, du réseau informatique, de la flotte automobile, de la téléphonie, des contrats et marchés y attachés.

Elle a également en charge l'accueil du public, la gestion du courrier, l'organisation des séances des comités des bureaux syndicaux et des commissions.



LES MISSIONS DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Elle promeut les actions du SyAGE auprès du grand public et des collectivités adhérentes sur différents supports de communication et sur les réseaux sociaux.

Elle contribue à sensibiliser les habitants sur les défis que relève le syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Culture du risque inondation, préservation de l'environnement, pollution... Elle facilite la communication interne, participe à des événements locaux liés à la protection de la ressource en eau et de l'environnement. ■

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

RENOUVELLEMENT, ADAPTATION ET CROISSANCE

L'année 2024 a été marquée par une période de transition importante pour le service marchés publics, avec plusieurs mouvements au sein de l'équipe. Malgré ce contexte, le service a su maintenir un haut niveau d'efficacité et de qualité dans la conduite de ses missions.

Cela a nécessité un accompagnement renforcé de la part du service, notamment par des actions de formation ciblées à destination des agents GeMAPI, qui ont vu leur expertise marchés progresser de manière significative. ■

En termes d'activité, la charge de travail est restée stable par rapport à 2023, malgré une complexité croissante des dossiers.

 **35** Procédures de marché public dont



18 PROCÉDURES MARCHÉS

≥ 221 000 €



17 PROCÉDURES MARCHÉS

< 221 000 €

En termes d'activité, la charge de travail est restée stable par rapport à 2023, malgré une complexité croissante des dossiers. La montée en puissance des procédures liées aux opérations de la direction GeMAPI s'est particulièrement fait ressentir, avec un doublement du volume de consultations sur l'année.



EFFECTIFS DU SYAGE

Au 31 décembre 2024, sur les 112 postes figurant à l'organigramme du SyAGE, 103 sont pourvus.

Les 103 postes pourvus se décomposent ainsi :

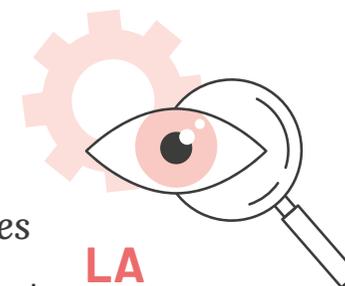
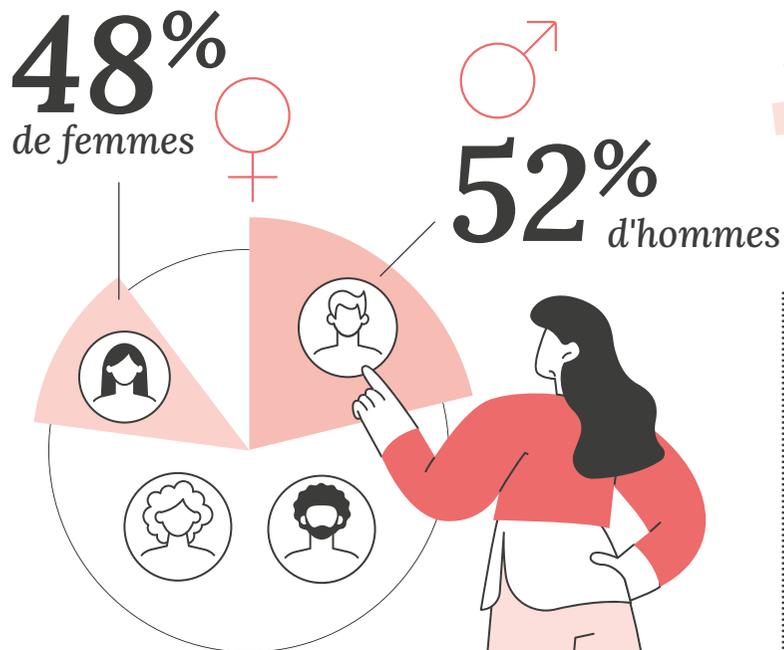
-  **36 POSTES** en filière **administrative** (dont 86% occupés par des femmes),
-  **67 POSTES** en filière **technique** (dont 71% occupés par des hommes)
-  **DONT 2 POSTES** sont occupés par des apprentis

39%
DES AGENTS SONT CONTRACTUELS

30% des agents sont de **catégorie C**

30% des agents sont de **catégorie A**

40% des agents sont de **catégorie B**



LA MOYENNE D'ÂGE

des agents occupant un emploi permanent au 01/01/2024 est de :

43 ANS

45 ans
pour les agents fonctionnaire

38 ans
pour les agents contractuels

ACCUEIL D'APPRENTIS ET DE STAGIAIRES

Toujours dans l'optique de favoriser la formation des jeunes et plus particulièrement dans les domaines d'activités du SyAGE afin de remédier à des problématiques de recrutement sur des postes spécialisés, le SyAGE a accueilli en 2024 :



2 APPRENTIS (ingénieur génie de l'eau et licence professionnelle systèmes automatisés réseaux et informatique industrielle)



5 ÉLÈVES DE 3^{ÈME}

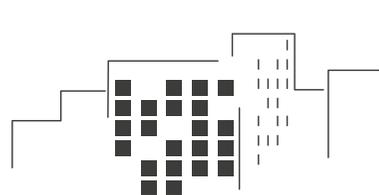


6 STAGIAIRES
en études supérieures



MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Suite à l'instauration du Forfait Mobilité au SyAGE, 18 agents ont pu bénéficier en 2024 de cette incitation à l'utilisation de transport alternatif pour un montant total de 4 800 euros.



18 AGENTS

MONTANT TOTAL
4 800 €



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Formations réalisées



7 AGENTS
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux



2 AGENTS
CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné)



9 AGENTS
Habilitation électrique



38 AGENTS
Manipulation extincteurs



10 AGENTS
Gestes de premiers secours



3 AGENTS
Conduite en sécurité des grues de chargement

FINANCES

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



QUELQUES CHIFFRES



5 176

Mandats de dépenses

réalisés

4910 en 2023

↗ **+5,4%**



1 039

Titres de recettes

réalisés

1087 en 2023

↘ **-4,4%**



4 076

Factures

traitées

3552 en 2023

↗ **+14,8%**

Focus sur le COLDEN-CODAF du 26 novembre

Nathalie Gil, Directrice Juridique :

Inspirés des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF), qui ont fait leurs preuves, les Comités Opérationnels de Lutte contre la Délinquance Environnementale (COLDEN) constituent un nouveau dispositif. Ils favorisent la coordination opérationnelle entre le parquet, les services d'enquête et les autorités administratives compétentes, afin de répondre efficacement, par la voie pénale, aux délits environnementaux.

Le SyAGE a joué un rôle essentiel dans ce premier COLDEN-CODAF organisé à Vigneux-sur-Seine, dans la zone d'activité de la fosse Montalbot. Sur le terrain, les agents du Syndicat ont pu identifier des non-conformités à l'origine de pollutions, réaliser des prélèvements et analyses pour les documenter. Les infractions ont été constatées par des Officiers de Police Judiciaire, et la Direction Juridique a transmis les éléments au parquet.

Cette première opération s'est révélée particulièrement efficace et motivante. Grâce à un travail d'équipe, en interne comme avec les autres acteurs mobilisés, les agents ont permis en une seule journée de faire constater et sanctionner des infractions environnementales qui duraient depuis des années. ■



La station de mesure d'Évry- Grégy-sur-Yerres accidentée !

**Ulysse Ferrari, chef du service
Suivi des Milieux et Bilans :**



Dans la soirée du 7 novembre, un accident est survenu à Évry-Grégy-sur-Yerres : un véhicule a percuté l'Algeco hébergeant notre station de mesure en continu. Sous la violence du choc, le préfabriqué a été déplacé et gravement endommagé.

L'alimentation électrique a été déconnectée, et les câbles ainsi que l'armoire électrique ont été arrachés ou déplacés. Plusieurs équipements de mesure, analyseurs et raccords hydrauliques ont également subi des détériorations. Compte tenu de l'instabilité de la structure, reposant alors sur seulement deux de ses quatre piliers de fondation, une intervention d'urgence a été réalisée le 13 novembre afin de sécuriser l'installation.

Le conducteur du véhicule a rapidement été identifié et les démarches auprès de son assurance sont en cours. Toutefois, les délais liés aux expertises administratives ont retardé le processus de remise en service de la station. Depuis l'accident, aucune donnée de qualité de l'eau ni de débit n'est enregistrée sur le secteur de l'Yerres amont. La remise en service de la station devrait intervenir au deuxième semestre 2025. ■

Optimisation énergétique et capacité d'accueil : le siège du SyAGE fait peau neuve

En 2024, les travaux d'extension et de rénovation thermique du bâtiment se sont intensifiés, avec la livraison de la phase 2, la réalisation de la phase 3 et le lancement de la phase 4.

La phase 2 a été la plus marquante, avec la création d'une extension de 220 m² permettant l'aménagement de huit bureaux supplémentaires.

Les phases 3 et 4 ont porté sur la réfection en profondeur des bureaux situés dans la partie sud du bâtiment, incluant la création de deux bureaux supplémentaires. Ces phases ont également intégré le remplacement

des sols et des fenêtres ainsi que la remise en peinture des bureaux.

L'isolation thermique par l'extérieur a été réalisée en parallèle de l'avancement de ces différentes phases.

L'ensemble des travaux a été mené sans interrompre le fonctionnement du SyAGE, nécessitant régulièrement le déménagement des agents. ■

La livraison de l'opération est prévue pour la fin du premier semestre 2025.

Géoréférencement des réseaux d'assainissement : une action essentielle pour mieux gérer l'avenir

Le SyAGE a lancé, en 2024, une grande campagne de géoréférencement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales afin de mieux connaître et protéger son patrimoine souterrain.

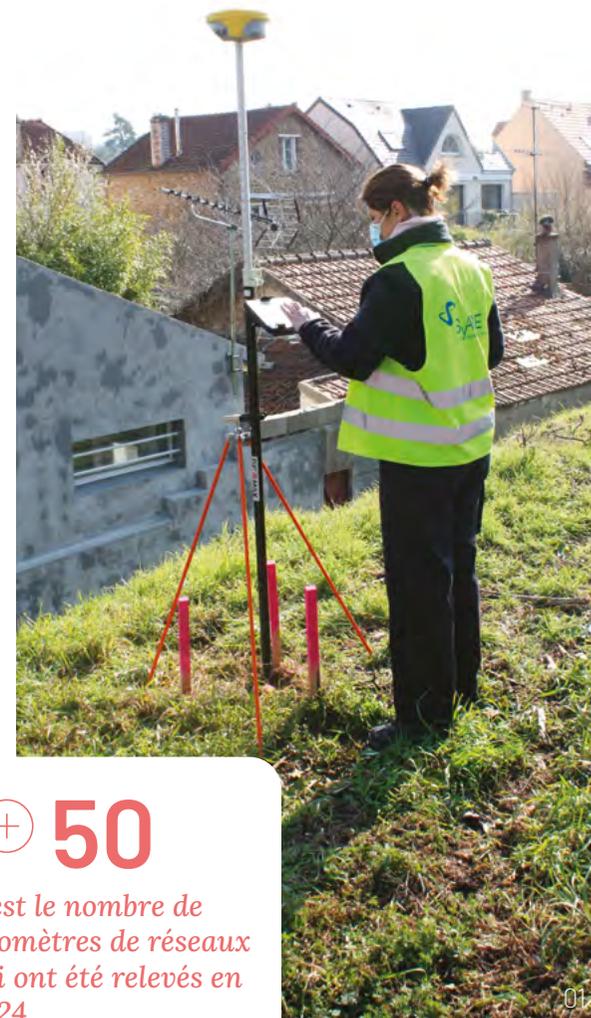
Cette démarche répond à plusieurs enjeux clés :

- Respecter la réglementation qui impose de mieux localiser les réseaux pour éviter les accidents lors de travaux (DT/DICT),
- Disposer de données plus précises et fiables dans notre Système d'Information Géographique (SIG),
- Optimiser la gestion et l'entretien de nos réseaux pour mieux planifier les investissements.

**Felipe Duque, chef du service
Gestion de l'Information Géographique :**

En 2024, deux communes ont été entièrement couvertes : Villeneuve-Saint-Georges et Épinay-sous-Sénart. Au total, 50 kilomètres de réseaux ont été relevés avec précision, pour un coût de 235 000 €. Et demain ?

La dynamique se poursuit : en 2025, six nouvelles communes entreront dans la démarche. L'objectif est ambitieux : atteindre 80 % du réseau en catégorie A (la meilleure précision de référencement) d'ici la fin de l'année 2026. ■



+ 50

*C'est le nombre de
kilomètres de réseaux
qui ont été relevés en
2024.*

01

MOYENS FINANCIERS



La structure budgétaire

Le budget du SyAGE s'articule autour de trois budgets

1 LE BUDGET PRINCIPAL : M57

- 📁 Il comprend les **charges communes du SyAGE** (charges de personnel, charges générales liées au bâtiment...) et la **compétence GeMAPI**
- 👤 Il est financé principalement par les contributions des collectivités membres et la participation aux charges communes (participation du budget assainissement et du budget mise en œuvre du SAGE de l'Yerres) et les subventions.

2 LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (eaux usées & eaux pluviales) : BUDGET M49

- 📁 **La partie Eaux Usées** est financée par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).
- 📁 **La partie Eaux Pluviales** par la contribution des collectivités membres. À ceci s'ajoutent les subventions.

3 LE BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES : BUDGET ANNEXE M57

- 📁 Il comprend la **mise en œuvre du SAGE de l'Yerres** et l'**animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres**.
- 👤 Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence. ■

Le SyAGE salué par la CRC pour son rôle clé dans la gestion de l'eau

En 2023, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France a examiné la gestion du SyAGE entre 2016 et 2023. Cette période couvre la fin du mandat d'Alain Chambard, président jusqu'en 2020, et les premières années de celui de Romain Colas, élu en septembre 2020.

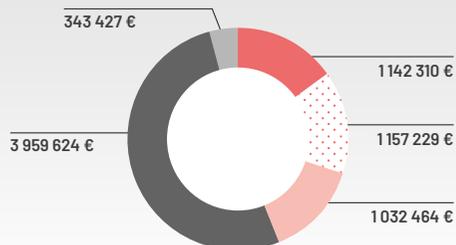
La CRC est une juridiction financière indépendante chargée de contrôler la bonne utilisation des fonds publics. Elle ne se limite pas aux chiffres : elle s'intéresse aussi à la manière dont les décisions sont prises, aux ressources humaines, et à la façon dont les marchés publics sont passés.

À l'issue de cet audit rigoureux, deux rapports ont été publiés en juin 2024. Le constat est clair : la CRC reconnaît au SyAGE un rôle central dans la gouvernance locale de l'eau, avec une gestion à la fois rigoureuse, performante et soucieuse de la durabilité des investissements.

Les magistrats saluent également la capacité du SyAGE à porter une vision stratégique sur l'ensemble du cycle de l'eau, dans un contexte de plus en plus exigeant sur le plan environnemental.

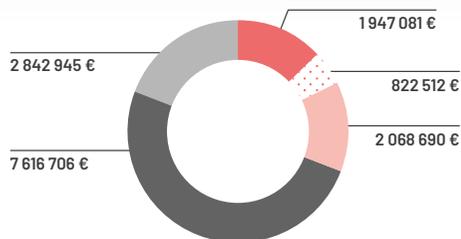
Neuf recommandations ont été formulées pour aller encore plus loin, notamment sur la connaissance du patrimoine d'assainissement et l'optimisation des procédures. Le SyAGE les met en œuvre, fidèle à sa volonté d'amélioration continue au service de ses usagers et de la ressource en eau. ■

DÉPENSES



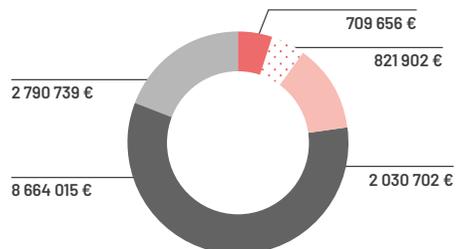
DÉPENSES GeMAPI 7 635 054 €

- Charges de fonctionnement
- Charges de personnel
- Charges de structure
- Dépenses d'investissement
- Remboursement d'emprunt



EAUX PLUVIALES EP 15 297 934 €

- Dépenses d'entretien du réseau EP
- Charges de personnel
- Charges de structure
- Dépenses d'investissement
- Remboursement d'emprunt



EAUX USÉES EU 15 017 016 €

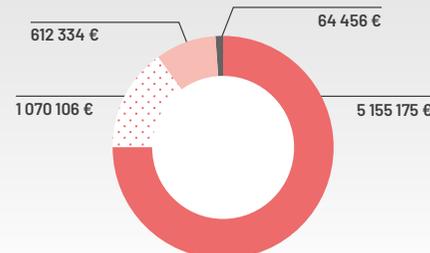
- Dépenses d'entretien du réseau EU
- Charges de personnel
- Charges de structure
- Dépenses d'investissement
- Remboursement d'emprunt



MISE EN ŒUVRE SAGE 359 065 €

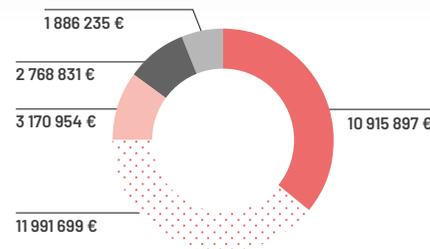
- Dépenses de fonctionnement
- Charges de structure
- Révision du SAGE
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique

RECETTES



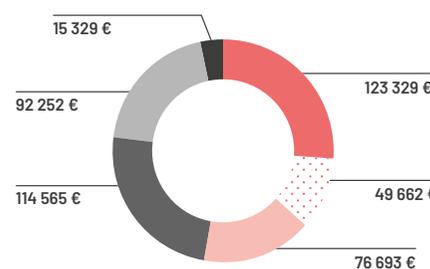
GeMAPI 6 902 072 €

- Contribution GEMAPI
- Subventions
- Remboursement TVA
- Autres



ASSAINISSEMENT M49 30 733 616 €

- Contributions Eaux pluviales
- Redevance Assainissement
- Remboursement TVA
- Subventions
- Autres (PFAC / Branchements)



MISE EN ŒUVRE SAGE 471 830 €

- Contributions des collectivités
- Trame Verte et Bleue
- CTEC
- SAGE
- SRCE
- Autres (FCTVA...)



BUDGET 2024

FONCTIONNEMENT DU SYAGE



Le fonctionnement du SyAGE s'articule autour du comité et du bureau syndical. Le comité est composé de membres représentant les collectivités et les groupements de collectivités, son rôle est d'administrer le syndicat. Outre les décisions relatives aux statuts et au fonctionnement, le comité vote le budget, fixe les contributions ou redevances et approuve le compte administratif. Il s'est réuni trois fois en 2024. Le bureau syndical est composé du Président, de treize vice-présidents, d'un secrétaire et de huit assesseurs. Il s'est réuni huit fois en 2024.

PRÉSIDENT

Romain Colas

Maire de Boussy-Saint-Antoine
Vice-président CA du Val d'Yerres Val de Seine

13 VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} Vice-président : Philippe Charpentier

Chargé de l'Exécution des travaux
Maire de Limoges-Fourches - CA Melun Val de Seine

2^{ème} Vice-président : Thomas Chazal

Chargé des Finances
Maire de Vigneux-sur-Seine - CA Val d'Yerres Val de Seine

3^{ème} Vice-président : Bruno Gallier

Chargé de la stratégie de planification et de la gestion patrimoniale des ouvrages eaux usées et eaux pluviales
Maire de Brunoy - CA Val d'Yerres Val de Seine

4^{ème} Vice-président : Didier Gonzales

Chargé du protocole d'engagement de « Baignade en Seine » 2024
Maire de Villeneuve-le-Roi - EPT Grand-Orly Seine Bièvre

5^{ème} Vice-président : Marc Cuypers

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) sur le territoire de l'Yerres et de ses affluents amont à l'exception du suivi d'exécution des travaux
Maire de Crèvecœur-en-Brie - CC Val Briard

6^{ème} Vice-président : Michaël Damiaty

Chargé de l'aménagement urbain « villes résilientes » et des relations avec les usagers des services publics, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales
Maire de Crosne - CA Val d'Yerres Val de Seine

7^{ème} Vice-président : Guy Usseglio-Viretta

Chargé de la mise en œuvre des outils pour l'atteinte du bon état des eaux (2027) : révisions SDAGE/SAGE/relation nappe-rivière et contrats territoriaux Gretz-Armainvilliers / SMAB / SICTEU / SIAEP de Tournan-en-Brie
Conseiller municipal à Gretz-Armainvilliers - CA Portes Briardes

8^{ème} Vice-président : Philippe Gaudin

Chargé de la culture du risque inondations fluviales et pluviales et des mouvements de terrain
Maire de Villeneuve-Saint-Georges
EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Métropole Grand Paris

9^{ème} Vice-président : Nicolas Ducellier

Chargé de l'objectif du « zéro rejet » - maîtrise du ruissellement urbain
Maire adjoint à Villecresnes - EPT Grand Paris Sud Est Avenir

10^{ème} Vice-présidente : Sylvie Doncarli

Chargée de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) Seine, à l'exception du suivi d'exécution des travaux
Maire adjointe à Draveil - CA Val d'Yerres Val de Seine

11^{ème} Vice-président : Christian Ghis

Chargé du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du bassin versant Yerres et de la prévention des inondations amont et aval
Conseiller municipal à Combs-la-Ville
EPT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

12^{ème} Vice-président : Christian Ferrier

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) sur le territoire de l'Yerres aval et du Réveillon, à l'exception de l'exécution de travaux et de la Liaison Verte
Conseiller municipal délégué à Montgeron
CA Val d'Yerres Val de Seine

13^{èmes} Vice-président : Gilles Carbonnet

Chargé de la Liaison Verte et de l'entretien du patrimoine et des relations avec le milieu associatif
Maire-adjoint à Yerres - CA Val d'Yerres Val de Seine

SECRÉTAIRE

Charles Darmon

Conseiller municipal à Varennes-Jarcy
CC de l'Orée de la Brie - Varennes-Jarcy

ASSESEURS

Jean-Marc Chanussot

Maire de Grisy-Suisnes - CC Brie des Rivières et Châteaux

Gilles Trouvé

Conseiller municipal délégué à Périgny-sur-Yerres
Métropole du Grand Paris ; EPT Grand Paris Sud Est Avenir

Patrick Vordonis

Maire-adjoint à Ozair-la-Ferrière

Cécile Spano

Maire-adjointe à Valenton - EPT Grand Orly Seine Bièvre

Max Grandisson

Maire-adjoint à Vaudoy-en-Brie - CC Val-Briard - Vaudoy-en-Brie

Vanessa Hanni

Maire-adjointe à Marolles-en-Brie
CC Coulommiers Pays de la Brie

Jean-Claude Delavaux

Conseiller Municipal à Rozay en Brie

Bertrand Rémond

Maire-adjoint à Aubepierre-Ozouer le Repos

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES



Le SyAGE est un syndicat mixte composé de 28 communes et de 24 groupements de communes, soit un total de 118 communes, répartis sur 3 départements : Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne.

COMMUNES

1. Aubepierre-Ozouer-Le-Repos
2. Bernay-Vilbert
3. Brie-Comte-Robert
4. Chateaubleau
5. Chatres
6. Chevry-Cossigny
7. Clos-Fontaine
8. Courpalay
9. Courtomer
10. Favieres-en-Brie
11. Fontenay-Trésigny
12. Grandpuits-Bailly-Carrois
13. Gretz-Armainvilliers
14. La Croix-En-Brie
15. Le Plessis-Feu-Aussoux
16. Lésigny
17. Lumigny-Nesles-Ormeaux
18. Neufmoutiers-En-Brie
19. Ozoir-La-Ferrière
20. Pécy
21. Quiers
22. Rozay-En-Brie
23. Saint-Just-En-Brie
24. Servon
25. Vanville
26. Varennes-Jarcy
27. Vaudoy-En-Brie
28. Verneuil-L'Étang

EPCI

29. Metropole Du Grand Paris (MGP). Pour les communes de Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Perigny-Sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
30. EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Pour Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes
31. EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Pour Valenton, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
32. CA Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS).
33. CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (CA GPSES) : Combs-la Ville, Moissy-Cramayel et Tigery
34. CA Marne Et Gondoire : Bussy-Saint-Georges, Jossigny et Pontcarré
35. CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA) : Bailly-Romainvilliers, Serris, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis
36. CA Melun Val De Seine (CAMVS) : Limoges-Fourches et Lissy
37. CA Coulommiers Pays De Brie (CACPB) : Amillis, Beautheil-Saints, La Celle-sur-Morin, Coutevroult, Dagny, Faremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Pézarches, Touquin, Villiers-sur-Morin, Voulangis
38. CC Val Briard

39. CC Les Portes Briardes Entre Villes Et Forêts (CCPBVF)
40. CC Brie Des Rivières Et Châteaux (CCBRC)
41. CC Du Provinois : Bannost-Villegagnon, Bézalles, Boisdon, Champcenest, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chenoise-Cucharmoy, Courchamp, Jouy-le-Chatel et Maison-Rouge-en-Brie et Saint-Hilliers
42. CC L'Orée De La Brie
43. CC Bassée Montois : Sognolles-en-Montois
44. CC Brie Nangissienne : Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Chateaubleau, Clos-Fontaine, La Croix-en-Brie, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Étang et Vieux-Champagne
45. SI Adduction D'Eau Potable D'Assainissement De La Région De La Houssaye-En-Brie
46. SM Alimentation En Eau Potable De La Région De Tournan-En-Brie
47. SIVU Brie Pour Le Raccordement A Valenton (SIBRAV)
48. SIVU Collecte Et Traitement Des Eaux Usées (SICTEU)
49. SMF Assainissement Des Boues (SMAB)
50. SI Adduction D'Eau De La Région De Touquin
51. SIVU SIAEP Andrezel Verneuil-L'Étang Yèbles
52. SMF Alimentation En Eau Potable De La Brie Boisée

CODE COULEUR

En gris : les collectivités adhérant à l'assainissement, à la GeMAPI et à la mise en œuvre du SAGE

En bleu : les collectivités adhérant uniquement à la mise en œuvre du SAGE

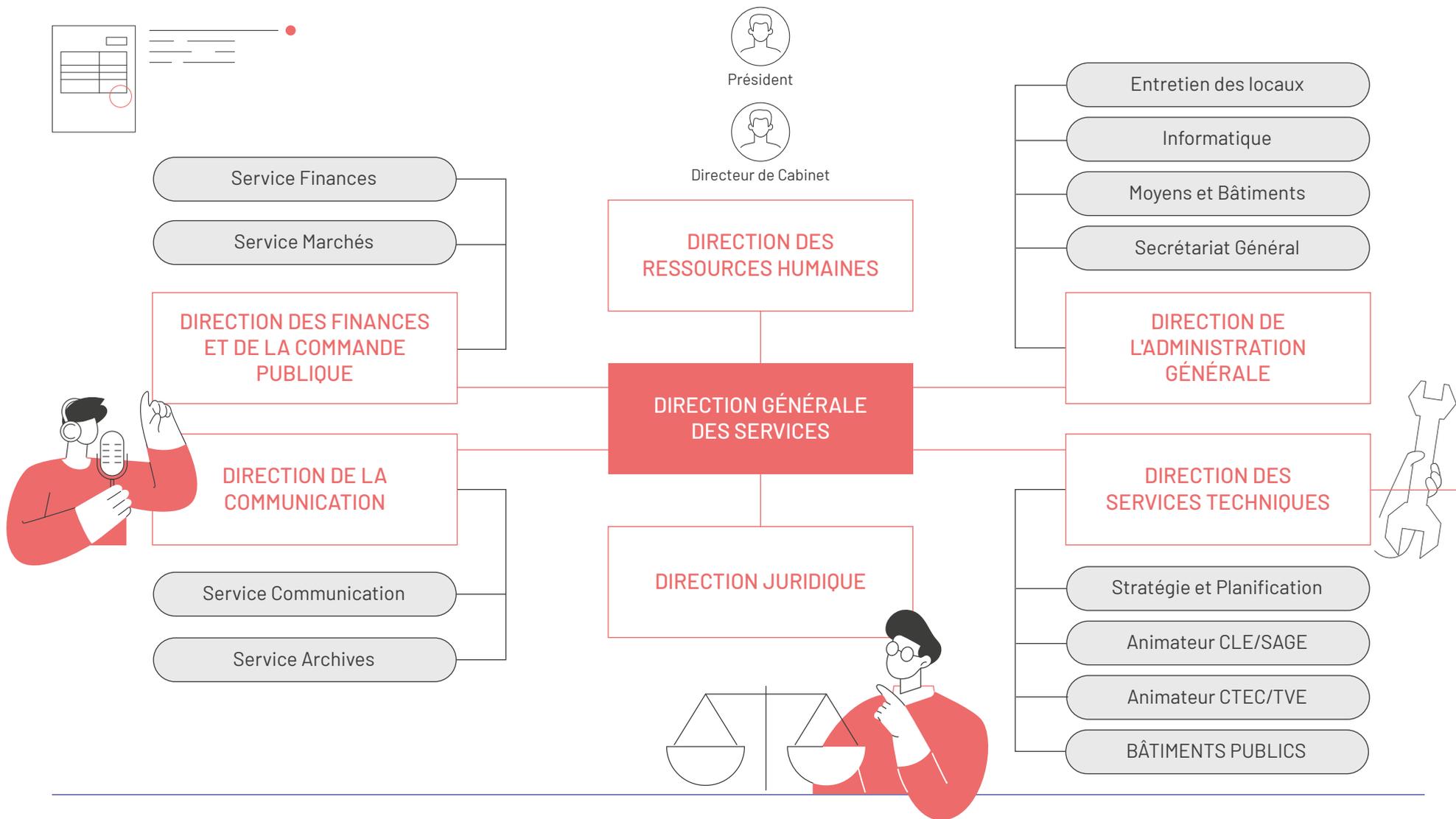
En vert : les collectivités adhérant à la GeMAPI et à la mise en œuvre du SAGE

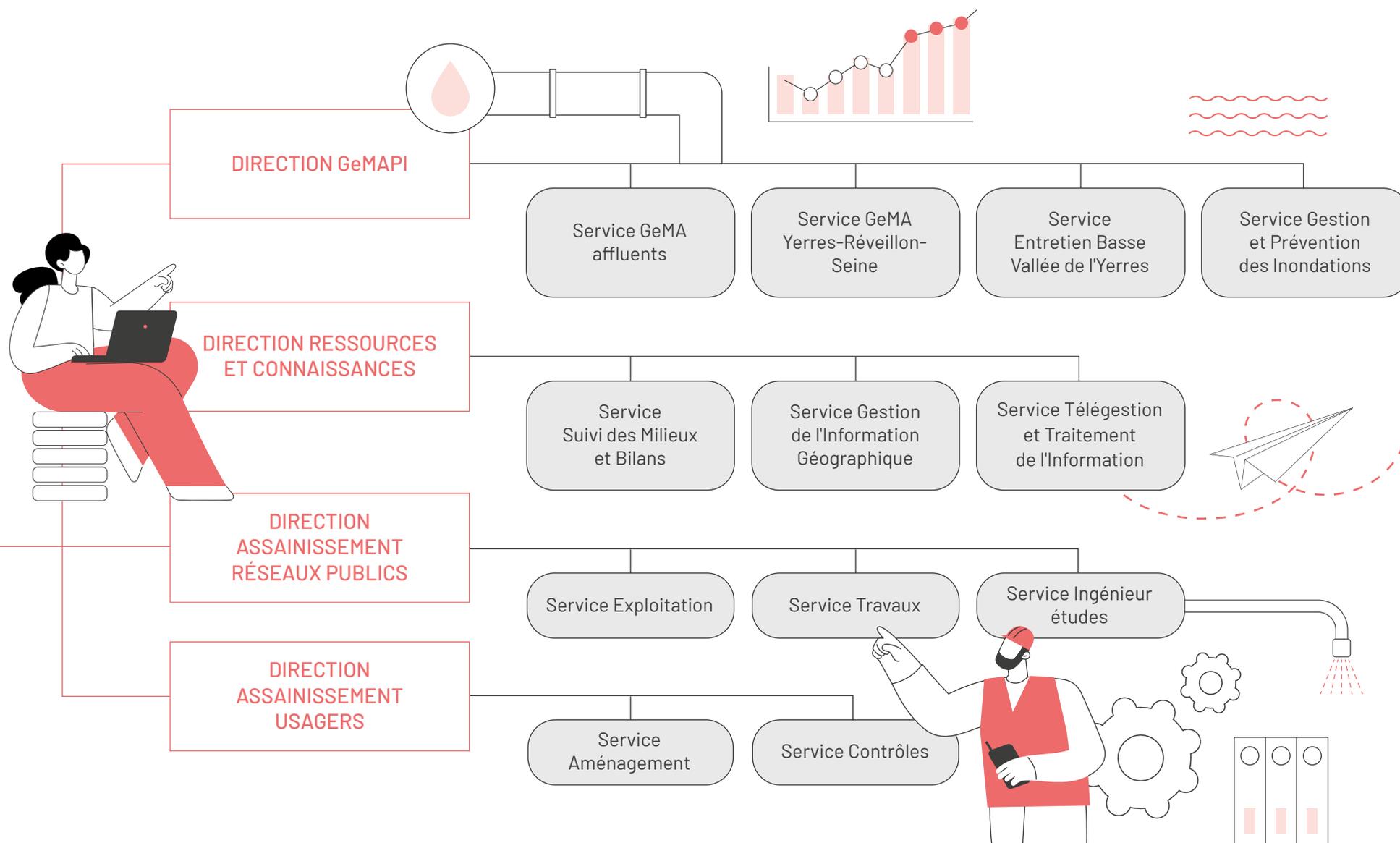
En turquoise : les collectivités adhérant à l'assainissement et à la mise en œuvre du SAGE

SIGNIFICATION DES ABRÉVIATIONS

EPT	Etablissement Public Territorial
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de Communes
SI	Syndicat Intercommunal
SM	Syndicat Mixte
SMF	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMF	Syndicat Mixte Fermé

ORGANIGRAMME DU SYAGE







Le SyAGE

Le SyAGE, EPAGE de l'Yerres, est, au 31 décembre 2024, un syndicat mixte auquel adhèrent 28 communes et 24 groupements de collectivités territoriales. Le nombre de communes présentes sur le territoire du SyAGE s'élève à 118.

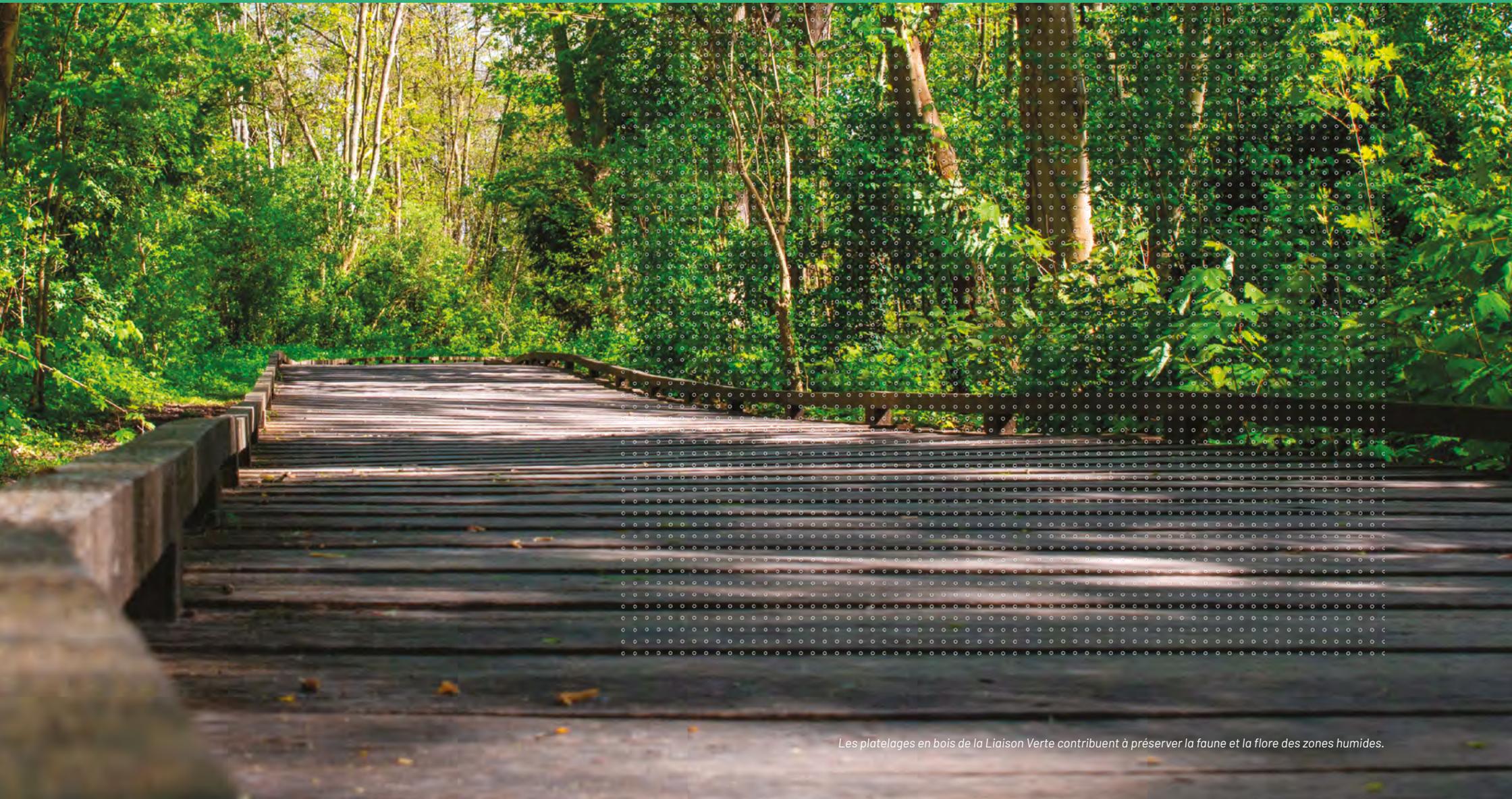
Depuis 70 ans, le SyAGE agit pour une gestion durable et intégrée de la ressource en eau. Il est l'acteur incontournable de la politique de l'eau du bassin versant de l'Yerres / Seine.

Un tel regroupement permet aux collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément.

Le SyAGE est présidé par Romain Colas, (Maire de Boussy-Saint-Antoine et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine).

-  www.syage.org
-  www.facebook.com/Syagesyndicat
-  www.instagram.com/syagesyndicat
-  www.linkedin.com/company/syage91
-  www.twitter.com/Syagesyndicat

Directeur de la publication : Romain Colas
Directeur de la communication : Laurent Monnier
Auteur : Jean-Michel Edouard
Photos : Alexandre Bonnemaïson, Julie Framery,
Virginie Loudier, Jean-Michel Edouard
Mise en page : Isabelle Caminade - www.igraphyou.fr
Impression : Desbouis-Gresil



Les platelages en bois de la Liaison Verte contribuent à préserver la faune et la flore des zones humides.



PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU



Ce qui est jeté par terre ne disparaît pas...
mais termine sa course dans les rivières.

UNE URGENCE
ENVIRONNEMENTALE
ET UN ENGAGEMENT
COLLECTIF